



Société anonyme au capital de 4 112 713,60 euros  
Siège social : Les Cardoulines, Allée de la Nertière, 06560 Valbonne –Sophia Antipolis  
435 361 209 RCS Grasse

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2017**

Dans le présent rapport financier semestriel (le « Rapport Financier Semestriel »), les termes « TxCell » ou la « Société » désignent la société TxCell, société anonyme dont le siège social est situé Allée de la Nertière, Les Cardoulines, 06560 Valbonne – Sophia Antipolis, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro B 435 361 209.

*TABLE DES MATIERES*

<b>1. Attestation du responsable .....</b>	<b>3</b>
1.1 Responsable de l'information financière .....	3
1.2 Attestation de la personne responsable.....	3
<b>2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017 .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Rapport d'activité semestriel .....</b>	<b>7</b>
3.1 Présentation générale.....	7
3.2 Evènements significatifs du 1 <sup>er</sup> semestre 2017 .....	7
3.3 Point sur la stratégie et les perspectives .....	7
3.4 Rapport d'activité .....	8
<b>4. Informations financières semestrielles .....</b>	<b>15</b>
4.1 Etat de la situation financière .....	15
4.2 Etat du résultat net et état du résultat global.....	16
4.3 Etat de variation des capitaux propres .....	17
4.4 Tableau de flux de trésorerie .....	18
4.5 Notes annexes aux états financiers .....	19

## **1. ATTESTATION DU RESPONSABLE**

### **1.1 Responsable de l'information financière**

Monsieur Stéphane Boissel, directeur général.

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société TxCell et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Valbonne,  
le 21 septembre 2017

**Stéphane Boissel**  
Directeur général

**2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017**

Audit Conseil Expertise, SAS  
*Membre de PKF International*

ERNST & YOUNG Audit

**TxCeIl**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
*Membre de PKF International*  
17, boulevard Augustin Ciussa  
13007 Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **TxCeLL**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société TxCell, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne relative à l'information financière semestrielle.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 « Principe de continuité de l'exploitation » de l'annexe aux états financiers semestriels au 30 juin 2017 qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

#### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille et Paris-La Défense, le 21 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

Audit Conseil Expertise  
*Membre de PKF International*

ERNST & YOUNG Audit

Guy Castinel

Cédric Garcia

### 3. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

#### 3.1 Présentation générale

TxCeLL (la « Société ») est une société de biotechnologies qui développe des plateformes innovantes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCeLL cible les rejets de greffe ainsi que différentes maladies auto-immunes (liées aux cellules T ou aux cellules B), dont la sclérose en plaques, le lupus rénal et la pemphigoïde bulleuse.

Les thérapies cellulaires développées par TxCeLL utilisent des lymphocytes T régulateurs (Tregs). Les Tregs sont une population cellulaire découverte dans les années 90 et dont les propriétés anti-inflammatoires sont désormais établies. Contrairement aux approches classiques basées sur des Tregs polyclonaux non-spécifiques, TxCeLL ne développe que des Tregs spécifiques d'antigène génétiquement modifiés, dans lesquels la spécificité antigénique est introduite par un récepteur dit chimérique (CAR) (cellules CAR-Treg).

#### 3.2 Evènements significatifs du 1<sup>er</sup> semestre 2017

Le 22 février 2017, la Société a annoncé la réalisation de son augmentation de capital par émission de 5 549 300 Actions nouvelles assorties de Bons de Souscriptions d'Actions (« ABSA ») pour un montant brut de 11,1 M€ susceptible d'être complété d'un montant brut de 10,8 M€ en cas d'exercice d'ici au 26 février 2018 de l'intégralité des BSA ainsi émis. Cette augmentation de capital permet ainsi à TxCeLL de financer, pour l'année en cours, les programmes de recherche CAR-Treg, le développement de procédés de production ainsi que les dépenses courantes et de structure de la Société. En complément, en cas d'exercice de l'intégralité des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) attachés aux Actions nouvelles émises en février 2017, TxCeLL pourrait financer ses activités jusqu'à l'obtention de l'autorisation réglementaire, prévue d'ici fin 2018, d'une première étude clinique chez l'homme avec un premier CAR-Treg. Pour mémoire, ces BSA ont une maturité d'un an et sont admis aux négociations sur une ligne de cotation distincte sur Euronext (FR0013231792). À tout moment jusqu'au 26 février 2018 inclus, 4 BSA permettent de souscrire 3 actions nouvelles TxCeLL à un prix de souscription de 2,60 euros par action nouvelle émise sur exercice des BSA.

Le 2 mai 2017, la Société a annoncé la signature d'un accord stratégique de collaboration avec le Centre pour la Recherche en Transplantation et en Immunologie (CRTI), une unité de recherche affiliée à l'Inserm et à l'Université de Nantes. La collaboration porte sur le développement de cellules CAR-Treg CD8+, une nouvelle population de cellules T régulatrices dont TxCeLL a acquis les droits fin 2016, et se concentrera sur le traitement du rejet de greffe en transplantation et sur les maladies auto-immunes, et plus particulièrement la sclérose en plaques.

Le 19 juin 2017, la Société a annoncé la sélection de Lentigen Technology, Inc. (LTI) en tant que *Contract Manufacturing Organization* (CMO) pour la production, dans des conditions conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de son vecteur lentiviral pour le CAR HLA-A2. Ce vecteur sera utilisé pour fabriquer les CAR-Tregs de TxCeLL ciblant le rejet de greffe. Ce programme CAR-Treg devrait entrer en clinique d'ici la fin de l'année 2018 avec le démarrage d'une première étude clinique dans le cadre de la transplantation d'organes solides (poumon et/ou rein).

#### 3.3 Point sur la stratégie et les perspectives

##### **Programme CAR-Treg HLA-A2 en bonne voie pour le démarrage d'une première étude clinique chez des patients transplantés**

Le programme CAR-Treg le plus avancé de TxCeLL, lequel cible la prévention du rejet chronique après une greffe d'organe, devrait entrer en clinique d'ici la fin de l'année 2018 sous réserve d'obtenir les fonds nécessaires.

En juin 2017, TxCeLL a franchi une étape majeure dans le développement de ce candidat en nommant Lentigen Technology, Inc. (LTI) en tant que *Contract Manufacturing Organization* (CMO) pour la production, dans des conditions conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de son vecteur

lentiviral pour ce produit. La finalisation du procédé de production des cellules CAR-Tregs est actuellement en cours et TxCell est également en train de sélectionner un deuxième prestataire de type CMO pour la fabrication du produit pharmaceutique de thérapie cellulaire. Cette sélection devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2017.

Plus récemment, TxCell et son partenaire académique l'Université de Colombie-Britannique (UBC) ont obtenu une nouvelle preuve de concept préclinique dans un modèle de maladie du greffon contre l'hôte (GvHD) avec un candidat clinique humanisé. Les résultats d'efficacité apparaissent similaires aux résultats précédemment publiés avec la construction murine d'origine, avec de plus un profil de sécurité amélioré. Les données seront présentées par le Prof. Megan Levings lors du 18<sup>ème</sup> Congrès de l'*European Society for Organ Transplantation* (ESOT) qui se tiendra à Barcelone du 24 au 27 septembre 2017. TxCell publiera des détails sur ces résultats le jour de la présentation orale, dans le cadre d'un communiqué de presse dédié.

### **Des résultats prometteurs obtenus pour d'autres programmes CAR-Treg**

Des études *in vitro* et *in vivo* actuellement menées par TxCell montrent des résultats préliminaires prometteurs dans des modèles pertinents de maladies auto-immunes, telles que la sclérose en plaques. Ces résultats confortent le choix stratégique de TxCell pour sa plateforme CAR-Treg. Au cours des prochains mois, TxCell prévoit de présenter dans des conférences et/ou de publier dans des revues scientifiques à comité de lecture de nouvelles données de preuve de concept dans différents modèles murins cliniquement pertinents.

TxCell entend se concentrer sur les 4 à 5 programmes précliniques les plus prometteurs. En conséquence, la Société pourrait mettre fin à certains programmes au stade de la découverte et/ou à certaines collaborations académiques.

### **Point sur la plateforme ASTRiA**

TxCell a finalisé l'optimisation complète du procédé de fabrication ASTRiA. Comme attendu, la réduction des coûts de production et de la durée globale de fabrication des produits apportée par le nouveau procédé identifié par TxCell en 2016 peut atteindre 50%. Le nouveau procédé ASTRiA est simple, robuste et industrialisable. Cependant, TxCell prévoit désormais de réduire ses investissements sur la plateforme ASTRiA et de se concentrer pleinement sur le développement des programmes prometteurs issus de la plateforme ENTrIA. Ceci implique notamment l'utilisation du savoir-faire et de la propriété intellectuelle d'ASTriA pour le développement de nouveaux Tregs génétiquement modifiés. En conséquence, les dénominations ASTRiA et ENTrIA seront remplacées *in fine* par une plateforme unique de Tregs génétiquement modifiés.

## **3.4 Rapport d'activité**

Les résultats de TxCell au 30 juin 2017 traduisent le changement de stratégie de la Société finalisé en septembre 2016 et visant à concentrer l'essentiel de ses ressources sur le développement de la technologie des CAR-Tregs de la plateforme ENTrIA.

Les résultats se caractérisent ainsi par une perte nette de 5,3 M€, en baisse de 1,8 M€ par rapport au premier semestre 2016, expliquée de manière synthétique par :

- Une diminution de 30,8 % des frais de recherche et développement, suite à la fermeture du site de production de Besançon et à l'arrêt définitif en 2016 de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave®, et donc des activités sous-traitées aux CRO (*Contract Research Organization*) et CMO (*Contract Manufacturing Organization*), et ;
- Une diminution de 26,8 % des frais généraux, principalement liée à la présence sur le premier semestre 2016 de charges non récurrentes de conseil juridique, notamment en matière contractuelle pour les accords de collaboration, de recherche, de développement et de licence signés sur cette période.

## 3.4.1 Analyse du compte de résultat

L'état du résultat net se présente de la façon suivante :

Etat du résultat net (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	0	0
Autres produits de l'activité	1 292	1 422
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1 292</b>	<b>1 422</b>
Frais de recherche et de développement	(3 890)	(5 624)
Frais généraux	(1 837)	(2 509)
Charges liées aux paiements en actions	(587)	(372)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(5 022)</b>	<b>(7 083)</b>
Autres charges opérationnelles	0	(785)
Autres produits opérationnels	0	792
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(5 022)</b>	<b>(7 076)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	3
Coût de l'endettement financier brut	(44)	0
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(44)</b>	<b>3</b>
Autres produits financiers	2	19
Autres charges financières	(222)	(29)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(5 286)</b>	<b>(7 084)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	0	0
<b>Résultat net (en K€)</b>	<b>(5 286)</b>	<b>(7 084)</b>

## 3.4.1.1 Produits des activités ordinaires

Comme attendu, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2017.

Les autres produits de l'activité sont constitués pour l'essentiel :

- De subventions pour 159 K€ ;
- De l'estimation du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2017 pour 1 030 K€, contre 1 315 K€ au titre du premier semestre 2016.

## 3.4.1.2 Résultat opérationnel

## 3.4.1.2.1 Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se répartissent comme suit :

R&D (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Achats de matières premières	572	715
Etudes, honoraires scientifiques et autres charges	1 551	2 858
Salaires et charges sociales	1 674	1 780
Amortissements et provisions	91	268
Engagements de retraite	1	2
<b>Total des charges de recherche et développement</b>	<b>3 890</b>	<b>5 624</b>

Les dépenses de recherche et développement du premier semestre 2017 sont principalement liées :

- aux programmes de développement des procédés de production, pour l'amélioration du procédé ASTrIA et le développement d'un procédé ENTrIA ;

- aux programmes de recherche CAR-Tregs d'ENTrIA, menés en interne et dans le cadre d'accords de recherche et de développement, pour la génération de données de preuve de concept préclinique.

La baisse de 45,7% du poste Etudes, honoraires scientifiques et autres charges s'explique principalement par l'arrêt définitif en 2016 de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave®, et donc des activités sous-traitées aux CRO (*Contract Research Organization*) et CMO (*Contract Manufacturing Organization*).

La baisse de 20,0% du poste Achats de matières premières et la baisse de 65,9% du poste Amortissement et provision sont essentiellement liées à la fermeture du site de production de Besançon en 2016.

La baisse de 5,9% du poste Salaires et charges sociales est le résultat des restructurations réalisées dans les équipes cliniques et de production suite à la révision stratégique de la Société. Cette baisse a toutefois été en partie compensée par le renforcement de l'équipe de recherche avec notamment la création de deux nouvelles équipes spécialisées en *process development* et *cell engineering*.

#### 3.4.1.2.2 Frais généraux et coûts administratifs

Les frais généraux et coûts administratifs se répartissent comme suit :

G&A (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Locations, honoraires et autres charges	1 175	1 859
Salaires et charges sociales	647	655
Amortissements et provisions	15	(5)
Engagements de retraite	0	0
<b>Total des frais généraux</b>	<b>1 837</b>	<b>2 509</b>

La baisse de 36,8% du poste Locations, honoraires et autres charges s'explique principalement par la présence sur le premier semestre 2016 de charges non récurrentes de conseil juridique, notamment en matière contractuelle pour les accords de collaboration, de recherche, de développement et de licence signés sur cette période.

#### 3.4.1.2.3 Autres charges et produits opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisés en 2016 correspondaient au suivi des provisions pour restructuration suite à la révision de la stratégie de production (2015) et de développement clinique (2016) de la Société.

#### 3.4.1.3 Résultat financier et résultat net

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie de 2 K€ correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme.

Les autres charges financières correspondent :

- pour 26 K€ à la désactualisation des flux financiers liés au Prêt à Taux Zéro Innovation (voir Note 11.2 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel) et à la dette fournisseurs d'immobilisations (voir Note 14.2 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel) ; et
- pour 189 K€ à la comptabilisation à la juste valeur par le résultat des emprunts obligataires (voir Note 11.3 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel).

Ces charges financières résultent de traitements comptables IFRS sans impact sur la trésorerie de la Société.

La perte nette au 30 juin 2017 s'élève ainsi à 5 286 K€, en baisse de 1 797 K€ par rapport à la perte constatée au 30 juin 2016.

## 3.4.2 Analyse du bilan

## 3.4.2.1 Actif

Actif (en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	5 933	5 911
Immobilisations corporelles	631	736
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	267	63
Immobilisations financières	492	322
<b>Total des Actifs non courants</b>	<b>7 324</b>	<b>7 031</b>
Créances clients et autres comptes rattachés	7	4
Autres actifs courants	2 590	2 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 680	3 482
<b>Total des Actifs courants</b>	<b>11 276</b>	<b>5 763</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>18 600</b>	<b>12 794</b>

Le poste Immobilisations incorporelles correspond principalement aux droits de Trizell sur Ovasave® rachetés le 2 décembre 2015.

Les contrats de crédit-bail souscrits par la Société concernent exclusivement du matériel de laboratoire.

Les autres actifs courants incluent notamment :

- Une provision du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2017 pour 1 030 K€. Au 31 décembre 2016, la créance de CIR 2016, cédée à un fonds commun de titrisation, figurait en Autres créances diverses pour son montant net des opérations de préfinancement déjà réalisées, soit 879 K€ ;
- Des charges constatées d'avance pour 786 K€ concernant des charges d'exploitation et plus particulièrement l'étalement à l'avancement des accords de recherche et de développement.

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est constitué de liquidités immédiatement disponibles et de titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. L'augmentation de la trésorerie de la Société résulte principalement de l'augmentation de capital réalisée en février 2017 pour environ 10 M€ nets.

## 3.4.2.2 Passif

Passif (en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Capital social	4 049	2 775
Primes d'émission	31 261	32 724
Réserves et report à nouveau	(22 191)	(20 737)
Résultat de l'exercice	(5 286)	(13 570)
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>7 833</b>	<b>1 192</b>
Dettes financières - non courant	1 897	3 650
Dettes liées au crédit-bail - non courant	212	51
Autres passifs non courants	0	9
<b>Total des Passifs non courants</b>	<b>2 108</b>	<b>3 709</b>
Dettes financières - courant	2 711	1 575
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	1 112	893
Autres passifs courants	4 766	5 358
Dettes liées au crédit-bail - courant	56	12
Provisions courantes	14	55
<b>Total des Passifs courants</b>	<b>8 659</b>	<b>7 893</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>18 600</b>	<b>12 794</b>

Les capitaux propres au 30 juin 2017, incluant la perte de la période de 5,3 M€ s'élèvent à 7,8 M€, à comparer à des capitaux propres de 1,2 M€ au 31 décembre 2016. Ce montant intègre l'augmentation de capital réalisée en février 2017 par l'émission de 5 549 300 Actions nouvelles assorties de Bons de Souscriptions d'Actions (« ABSA ») au prix de 2,00 euros prime d'émission incluse.

Le montant total (courant et non courant) des dettes financières hors crédit-bail s'élève à 4 607 K€ au 30 juin 2017 et comprend :

- le montant actualisé du Prêt à Taux Zéro Innovation encaissé par la Société en décembre 2014 pour 1 662 K€ ;
- le montant des OCA non converties au 30 juin 2017 et évaluées à leur juste valeur pour 2 373 K€ ; et
- le préfinancement du crédit d'impôt recherche pour 573 K€.

Le montant total (courant et non courant) des dettes financières liées au crédit-bail s'élèvent à 268 K€. Les contrats de crédit-bail souscrits par la Société concernent exclusivement du matériel de laboratoire. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans.

Le poste Autres passifs courants comprend principalement le solde de 4 M€ dû à Trizell suite au rachat par la Société des droits qui lui avaient été consentis sur Ovasave®. La dette initiale de 6 M€ a déjà été réglée pour 2 M€ à la signature de l'accord de résiliation du 2 décembre 2015. Le solde est à échéance du 2 décembre 2017 pour 2 M€ et du 2 décembre 2018 pour 2 M€.

## 3.4.3 Flux de trésorerie

En K€	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(5 286)</b>	<b>(13 570)</b>	<b>(7 084)</b>
<b>Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>			
Élimination des amortissements et provisions	107	(326)	(445)
Païement en action	587	649	372
Charges financières sur emprunts obligataires	189	732	
Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie	7	36	19
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(4 397)</b>	<b>(12 479)</b>	<b>(7 138)</b>
<b>Variation - Non courant</b>		<b>230</b>	<b>5</b>
Autres éliminations des éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	9	244	9
Variation des autres passifs non courants	(9)	(14)	(5)
<b>Variation - Courant</b>	<b>(708)</b>	<b>1 815</b>	<b>1 040</b>
Variation des créances clients	(3)		
Variation des autres actifs courants	(313)	2 294	444
Variation des dettes fournisseurs	219	(714)	503
Variation des autres passifs courants (hors fournisseurs d'immobilisations)	(611)	235	93
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(708)</b>	<b>2 044</b>	<b>1 045</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(5 105)</b>	<b>(10 435)</b>	<b>(6 093)</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(25)	(7)	(2)
Variation du compte fournisseur d'immobilisations incorporelles	19	39	19
Autres éliminations des éléments incorporels sans incidence sur la trésorerie	(19)	(39)	(19)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26)	(330)	(276)
Cession d'immobilisations corporelles	3	97	97
Variation du compte fournisseur d'immobilisations corporelles		(4)	(4)
Acquisition d'immobilisations financières	(275)	(225)	(52)
Cession d'immobilisations financières		8	5
Décaissement de loyer de crédit-bail	(6)		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(329)</b>	<b>(460)</b>	<b>(233)</b>
Augmentation de capital ou apports	10 058	270	316
Encaissements provenant d'emprunts		4 900	
Dettes financières liées au préfinancement du crédit d'impôt recherche	573		
Charges financières sur crédit-bail	(0)		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>10 631</b>	<b>5 170</b>	<b>316</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>5 197</b>	<b>(5 725)</b>	<b>(6 009)</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>3 483</b>	<b>9 208</b>	<b>9 208</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLOTURE</b>	<b>8 680</b>	<b>3 482</b>	<b>3 198</b>

## 3.4.3.1 Flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à – 5 105 K€ au 30 juin 2017 et sont constitués par :

- – 5 286 K€ de perte nette sur le premier semestre 2017, qui s'explique principalement par :
  - Les coûts liés au programme de recherche sur ENTrIA, et notamment l'avancement des accords de recherche et de développement signés en 2016 et en 2017 ;
  - Les coûts engagés dans le cadre du programme de développement et d'industrialisation du procédé de fabrication des produits de la plateforme ASTrIA.

- + 890 K€ d'éléments sans incidence sur la trésorerie et donc retraités du résultat net, notamment :
  - Les amortissements, dotations et reprises de provisions de la période, pour 107 K€ ;
  - La charge IFRS 2 relative aux paiements en actions pour 587 K€ sur le premier semestre 2017 ;
  - La comptabilisation à la juste valeur par le résultat des emprunts obligataires pour 189 K€ sur le premier semestre 2017 (voir Note 11.3 du paragraphe 4.5 Rapport Financier Semestriel).
- – 708 K€ de variation du BFR, qui résulte notamment de :
  - De la diminution des dettes sociales, principalement liés aux provisions bonus du premier semestre 2017, contre une provision de l'année entière au 31 décembre 2016 ;
  - De la diminution des produits constatés d'avance, suite à la comptabilisation à l'avancement des subventions.

La consommation de trésorerie liée à l'activité ressort donc en baisse de 1 M€ par rapport au premier semestre 2016. Ceci s'explique principalement par :

- une augmentation de la capacité d'autofinancement de la Société de 2,7 M€ par rapport au premier semestre 2016 suite notamment à l'arrêt de l'étude clinique CATS29 ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 1,8 M€ sur le premier semestre 2017, principalement expliquée par la mise en place au deuxième semestre 2016 du préfinancement du crédit d'impôt recherche de la Société dont l'encaissement est dorénavant étalé sur l'année.

#### 3.4.3.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés à – 329 K€ au 30 juin 2017 (contre – 233 K€ au 30 juin 2016). Ils résultent principalement du versement des retenues de garanties prises dans le cadre du préfinancement du Crédit d'Impôt Recherche 2016 et 2017 (voir Note 5 du paragraphe 4.5 du Rapport Financier Semestriel), et du versement complémentaire de 100 K€ sur le contrat de liquidité. La diminution des flux liés aux achats d'immobilisations corporelles résulte du recours accru au financement par crédit-bail.

#### 3.4.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Au 30 juin 2017, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 10 631 K€, et correspondent principalement :

- à l'augmentation de capital réalisée en février 2017 par l'émission de 5 549 300 Actions nouvelles assorties de Bons de Souscriptions d'Actions (« ABSA »), diminuée des frais de d'opérations ; et
- au préfinancement partiel du crédit d'impôt recherche 2017 à hauteur de 573 K€.

Hors augmentation de capital, la consommation de trésorerie s'est élevée à 4,9 M€ sur le premier semestre 2017.

Pour rappel, sur la base du plan de développement, la Société a prévu une consommation de trésorerie opérationnelle d'environ 13 M€ en 2017.

## 4. INFORMATIONS FINANCIERES SEMESTRIELLES

### 4.1 Etat de la situation financière

#### 4.1.1 Actif

Actif (en K€)	Note	30/06/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	3	5 933	5 911
Immobilisations corporelles	4	631	736
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	4	267	63
Immobilisations financières	5	492	322
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>7 324</b>	<b>7 031</b>
Créances clients et autres comptes rattachés	6	7	4
Autres actifs courants	7	2 590	2 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	8 680	3 482
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>11 276</b>	<b>5 763</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>18 600</b>	<b>12 794</b>

#### 4.1.2 Passif

Passif (en K€)	Note	30/06/2017	31/12/2016
Capital social	10	4 049	2 775
Primes d'émission		31 261	32 724
Réserves et report à nouveau		(22 191)	(20 737)
Résultat de l'exercice		(5 286)	(13 570)
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>7 833</b>	<b>1 192</b>
Dettes financières - non courant	11	1 897	3 650
Dettes liées au crédit-bail - non courant	11	212	51
Autres passifs non courants	12	0	9
<b>Total des Passifs non courants</b>		<b>2 108</b>	<b>3 709</b>
Dettes financières - courant	11	2 711	1 575
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	14	1 112	893
Autres passifs courants	14	4 766	5 358
Dettes liées au crédit-bail - courant	11	56	12
Provisions courantes	13	14	55
<b>Total des Passifs courants</b>		<b>8 659</b>	<b>7 893</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>18 600</b>	<b>12 794</b>

## 4.2 Etat du résultat net et état du résultat global

Etat du résultat net (en K€)	Note	30/06/2017	30/06/2016
Chiffre d'affaires	15	0	0
Autres produits de l'activité	15	1 292	1 422
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>1 292</b>	<b>1 422</b>
Frais de recherche et de développement	17	(3 890)	(5 624)
Frais généraux	17	(1 837)	(2 509)
Charges liées aux paiements en actions	18	(587)	(372)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(5 022)</b>	<b>(7 083)</b>
Autres charges opérationnelles	19	0	(785)
Autres produits opérationnels	19	0	792
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(5 022)</b>	<b>(7 076)</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	20	0	3
Coût de l'endettement financier brut	20	(44)	0
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(44)</b>	<b>3</b>
Autres produits financiers	20	2	19
Autres charges financières	20	(222)	(29)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(5 286)</b>	<b>(7 084)</b>
Charge d'impôt sur le résultat	21	0	0
<b>Résultat net (en K€)</b>		<b>(5 286)</b>	<b>(7 084)</b>
Résultat net de base par action (en €)	24	(0,30)	(0,55)

Autres éléments du résultat global :

Résultat net (en K€)	Note	(5 286)	(7 084)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies	13	1	(13)
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>1</b>	<b>(13)</b>
<b>Résultat global (en K€)</b>		<b>(5 286)</b>	<b>(7 097)</b>

## 4.3 Etat de variation des capitaux propres

En K€	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	PRIMES LIEES AU CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	RESULTAT	TOTAL
<b>31/12/2015</b>	<b>12 887 326</b>	<b>2 577</b>	<b>29 885</b>	<b>(9 581)</b>	<b>5</b>	<b>(11 297)</b>	<b>11 589</b>
Affectation du résultat N-1				(11 297)		11 297	0
Souscription BSA PACEO			0				0
S1 2016 - Exercice BSA 04-11	115 251	23	294				317
Souscription BSA 05-16			8				8
Souscription BSA 09-16			38				38
Augmentation de capital par compensation de créance	77 689	16	209				225
Conversion d'obligations convertibles en actions	792 986	159	1 541				1 700
Imputation des primes de remboursement non amorties à la date de conversion			(26)				(26)
Imputation des frais d'augmentation de capital			(93)				(93)
Charges liées aux paiements en actions			649				649
Contrat de liquidités - Actions propres			(49)				(49)
Ecart actuariel					17		17
Juste Valeur des obligations converties en actions			387				387
Reserves pour émissions d'AGA			(120)	120			0
Résultat de la période N						(13 570)	(13 570)
<b>31/12/2016</b>	<b>13 873 252</b>	<b>2 775</b>	<b>32 724</b>	<b>(20 759)</b>	<b>22</b>	<b>(13 570)</b>	<b>1 192</b>
Affectation du résultat N-1			(12 140)	(1 431)		13 570	0
S1 2017 - Exercice BSA cotés	2 766	1	7				7
Souscription BSA 03-17			5				5
Acquisition d'actions gratuites	120 372	24	0				24
Augmentation de capital par ABSA	5 549 300	1 110	9 989				11 099
Conversion d'obligations convertibles en actions	700 324	140	1 060				1 200
Imputation des primes de remboursement non amorties à la date de conversion			(7)				(7)
Imputation des frais d'augmentation de capital			(1 052)				(1 052)
Charges liées aux paiements en actions			587				587
Contrat de liquidités - Actions propres			(105)				(105)
Ecart actuariel					1		1
Juste Valeur des obligations converties en actions			194				194
Reserves pour émissions d'AGA				(24)			(24)
Résultat de la période N						(5 286)	(5 286)
<b>30/06/2017</b>	<b>20 246 014</b>	<b>4 049</b>	<b>31 261</b>	<b>(22 214)</b>	<b>23</b>	<b>(5 286)</b>	<b>7 833</b>

## 4.4 Tableau de flux de trésorerie

En K€	30/06/2017	30/06/2016
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(5 286)</b>	<b>(7 084)</b>
<b>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie</b>		
Elimination des amortissements et provisions	107	(445)
Païement en action	587	372
Charges financières sur emprunts obligataires	189	
Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie	7	19
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(4 397)</b>	<b>(7 138)</b>
<b>Variation - Non courant</b>		<b>5</b>
Autres éliminations des éléments non courants sans incidence sur la trésorerie	9	9
Variation des autres passifs non courants	(9)	(5)
<b>Variation - Courant</b>	<b>(708)</b>	<b>1 040</b>
Variation des créances clients	(3)	
Variation des autres actifs courants	(313)	444
Variation des dettes fournisseurs	219	503
Variation des autres passifs courants (hors fournisseurs d'immobilisations)	(611)	93
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(708)</b>	<b>1 045</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(5 105)</b>	<b>(6 093)</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(25)	(2)
Variation du compte fournisseur d'immobilisations incorporelles	19	19
Autres éliminations des éléments incorporels sans incidence sur la trésorerie	(19)	(19)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26)	(276)
Cession d'immobilisations corporelles	3	97
Variation du compte fournisseur d'immobilisations corporelles		(4)
Acquisition d'immobilisations financières	(275)	(52)
Cession d'immobilisations financières		5
Décaissement de loyer de crédit-bail	(6)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(329)</b>	<b>(233)</b>
Augmentation de capital ou apports	10 058	316
Dettes financières liées au préfinancement du crédit d'impôt recherche	573	
Charges financières sur crédit-bail	(0)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>10 631</b>	<b>316</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>5 197</b>	<b>(6 009)</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>3 483</b>	<b>9 208</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>8 680</b>	<b>3 198</b>

## 4.5 Notes annexes aux états financiers

### Note 1 : La Société

TxCell (la « Société ») est une société de biotechnologies qui développe des plateformes d'immunothérapies cellulaires T personnalisées innovantes pour le traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques sévères présentant un fort besoin médical non satisfait. TxCell cible différentes maladies auto-immunes (liées aux cellules T ou aux cellules B), dont la maladie de Crohn, le lupus rénal, la pemphigoïde bulleuse et la sclérose en plaques, ainsi que les rejets de greffe.

#### Faits marquants de la période

Le 22 février 2017, la Société a annoncé la réalisation de son augmentation de capital par émission de 5 549 300 Actions nouvelles assorties de Bons de Souscriptions d'Actions (« ABSA ») pour un montant brut de 11,1 M€ susceptible d'être complété d'un montant brut de 10,8 M€ en cas d'exercice d'ici au 26 février 2018 de l'intégralité des BSA ainsi émis. Cette augmentation de capital permet ainsi à TxCell de financer, pour l'année en cours, les programmes de recherche CAR-Treg, le développement de procédés de production ainsi que les dépenses courantes et de structure de la Société. En complément, en cas d'exercice de l'intégralité des Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) attachés aux Actions nouvelles émises en février 2017, TxCell pourrait financer ses activités jusqu'à l'obtention de l'autorisation réglementaire, prévue d'ici fin 2018, d'une première étude clinique chez l'homme avec un premier CAR-Treg. Pour mémoire, ces BSA ont une maturité d'un an et sont admis aux négociations sur une ligne de cotation distincte sur Euronext (FR0013231792). À tout moment jusqu'au 26 février 2018 inclus, 4 BSA permettent de souscrire 3 actions nouvelles TxCell à un prix de souscription de 2,60 euros par action nouvelle émise sur exercice des BSA.

Le 2 mai 2017, la Société a annoncé la signature d'un accord stratégique de collaboration avec le Centre pour la Recherche en Transplantation et en Immunologie (CRTI), une unité de recherche affiliée à l'Inserm et à l'Université de Nantes. La collaboration porte sur le développement de cellules CAR-Treg CD8+, une nouvelle population de cellules T régulatrices dont TxCell a acquis les droits fin 2016, et se concentrera sur le traitement du rejet de greffe en transplantation et sur les maladies auto-immunes, et plus particulièrement la sclérose en plaques.

Le 19 juin 2017, la Société a annoncé la sélection de Lentigen Technology, Inc. (LTI) en tant que *Contract Manufacturing Organization* (CMO) pour la production, dans des conditions conformes aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de son vecteur lentiviral pour le CAR HLA-A2. Ce vecteur sera utilisé pour fabriquer les CAR-Tregs de TxCell ciblant le rejet de greffe. Ce programme CAR-Treg devrait entrer en clinique d'ici la fin de l'année 2018 avec le démarrage d'une première étude clinique dans le cadre de la transplantation d'organes solides (poumon et/ou rein).

## **Note 2 : Principes et méthodes comptables**

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

### Note 2.1 : Base de préparation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes semestriels 2017 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne d'ici la fin de l'année 2017 :

- L'amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir »
- L'amendement IAS 12 : « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »
- Les améliorations annuelles des IFRS : cycle 2014-2016

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, la Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements, révisions et interprétations de normes lorsque l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2017, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne. Le management est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

### **Principe de préparation des états financiers**

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur, conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **Utilisation de jugements et d'estimations**

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous :

- Valorisation des options de souscription d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions gratuites et obligations convertibles en actions (voir Notes 2.9 et 10.3) ;
- Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables (voir Notes 2.15 et 21) ;
- Evaluation des provisions pour risques et charges (voir Notes 2.11.1 et 13) ;
- Valorisation des droits immobilisés au titre de la licence acquise (voir Note 3).

### Note 2.2 : Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- La Société disposait au 30 juin 2017 de 8,7 M€ de trésorerie, après préfinancement partiel du Crédit Impôt Recherche 2017 pour un montant de 0,6 M€. En outre, le produit supplémentaire

de 10,8 M€ lié à l'exercice éventuel avant le 26 février 2018 de l'intégralité des BSA émis dans le cadre de son augmentation de capital de février 2017 doit permettre à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois. A défaut d'exercice de ces BSA, la Société envisage de trouver d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de la signature de partenariats stratégiques, ou pourrait différer les dépenses relatives à certains programmes, pour mener son plan de développement.

**Note 2.3 : Immobilisations incorporelles**

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles non amortissables et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Cette évaluation est actuellement basée sur la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (*discounted cash flow* – DCF).

*Note 2.3.1 : Frais de recherche et développement*

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la Société comptabilise l'ensemble de ses dépenses de recherche et développement en charges. En effet, la Société considère que la faisabilité technique de ses projets de développement n'est démontrée qu'au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, qui correspond également au moment où la quasi-totalité des frais de développement ont été engagés.

*Note 2.3.2 : Brevets*

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la Société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

*Note 2.3.3 : Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisation incorporelle	Durée
Logiciels	3 ans

La charge d'amortissement des logiciels est comptabilisée en résultat dans la catégorie « frais de recherche et développement » ou « frais généraux » en fonction de la nature des immobilisations détenues.

*Note 2.3.4 : Autres immobilisations incorporelles*

Les coûts liés à l'acquisition des autres immobilisations incorporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de manière fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées en en-cours jusqu'à la date à laquelle les conditions de mise en service sont remplies.

**Note 2.4 : Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés. Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisation corporelle	Durée
Agencements sur sol d'autrui	10 ans
Composant : Gros œuvre	20 ans
Composant : Agencements divers	5 à 8 ans
Composant : Plomberie	8 à 10 ans
Composant : Climatisation	8 à 10 ans
Composant : Electricité	15 ans
Agencements de laboratoire	4 à 5 ans
Matériel de laboratoire	5 à 6 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie « frais de recherche et développement » ou « frais généraux » en fonction de la nature des immobilisations détenues.

*Note 2.4.1 : Crédit-bail*

Les biens objets de contrats de location financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la valeur d'achat. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées en Dettes liées au crédit-bail. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les redevances dont l'échéance est supérieure à un an sont classées en Dettes liées au crédit-bail – non courant, celles dont l'échéance est inférieure à un an sont classées en Dettes liées au crédit-bail – courant.

**Note 2.5 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie, un prêt libératoire de l'effort construction, des autres créances immobilisées et des liquidités détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

*Prêts et créances :*

Cette catégorie inclut les prêts, ainsi que les dépôts et cautionnements classés au bilan en immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet

significatif. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu d'entrées de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle de l'actif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

En application de la norme IAS 32 « Instruments financiers », les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont déduites des capitaux propres et les pertes et profits réalisées lors de la vente d'une partie de ces titres sont neutralisés au compte de résultat.

#### Note 2.6 : Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par un indice interne ou externe.

Les tests de dépréciation sont réalisés à la clôture de l'exercice pour les actifs non amortis (qu'il existe un indice de perte de valeur ou non). Un test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La notion d'UGT s'apprécie au niveau de la Société prise dans son ensemble.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test (voir Note 3).

#### Note 2.7 : Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

#### Note 2.8 : Capital

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Sur la base de cette analyse, les actions ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits d'émission. Par ailleurs, en l'absence de précisions de la norme IAS 32 la Société a pris le choix de comptabiliser ces coûts en déduction des

capitaux propres avant la réalisation de l'opération dans le cas où une clôture annuelle interviendrait entre la date des prestations et l'opération et que l'opération envisagée est considérée comme hautement probable. Dans l'hypothèse où l'opération n'aurait finalement pas lieu, ces coûts seraient alors enregistrés en charges sur l'exercice suivant.

Note 2.9 : Paiements fondés sur des actions

La Société a mis en place plusieurs plans de rémunération susceptibles de se dénouer en instruments de capitaux propres sous la forme d'options de souscription d'actions, de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou d'actions gratuites (AGA), octroyés à des salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou membres du conseil scientifique (SAB).

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par des simulations Monte-Carlo ou Black & Scholes de valorisation d'options comme décrit en Note 18.

Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul, qui peuvent être différentes pour chaque plan, telles que la volatilité attendue du titre, le prix de l'action utilisé, le taux sans risque, le taux de turnover, la décote d'incessibilité et l'hypothèse d'acquisition de ces plans le cas échéant.

Note 2.10 : Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

*Note 2.10.1 : Passifs financiers au coût amorti*

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

*Note 2.10.2 : Passifs à la juste valeur par le compte de résultat*

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

*Note 2.10.3 : Juste valeur*

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

Conformément aux amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les instruments financiers sont présentés selon trois catégories basées sur une hiérarchisation des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée sur la base de données observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en toute ou partie sur des données non observables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 2.11 : Provisions

*Note 2.11.1 : Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation faite par le management de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

*Note 2.11.2 : Engagements de retraite*

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Le coût des services passés relatif à la partie non acquise des droits est toutefois comptabilisé immédiatement en charge (augmentation des avantages accordés) ou en produit (diminution des avantages accordés) dès la mise en place du nouveau régime ou de la modification du régime. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Le détail des engagements de retraite est fourni en Note 13.

Note 2.12 : Produits des activités ordinaires

*Note 2.12.1 : Chiffre d'affaires*

Les revenus que la Société est susceptible de générer peuvent résulter de la signature de partenariats stratégiques et inclure diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature, des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, ainsi que des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables à la signature des contrats, et non remboursables, sont étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du contrat.

Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement, commerciaux et de production, représentent les montants reçus des partenaires lors de la réalisation de certains jalons scientifiques, réglementaires ou commerciaux. La Société reconnaît ces revenus lorsque l'étape a été franchie et qu'il n'existe pas de risques de reversement des montants.

Les revenus de licences sont constatés progressivement tout au long de la période de l'accord.

*Note 2.12.2 :Autres produits de l'activité*

Ces autres produits de l'activité sont comptabilisés conformément à IAS 20 :

**Subventions :**

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les conditions sous-tendant leur réception sont remplies.

Les subventions sont comptabilisées en autres produits de l'activité (voir Note 15) au fur et à mesure de l'engagement des charges associées et indépendamment des encaissements, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Une subvention à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

**Crédit d'impôt recherche :**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. La Société n'ayant pas payé d'impôt sur les sociétés depuis sa création, elle reçoit chaque année le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche de l'année précédente.

Ces éléments sont comptabilisés en Autres produits de l'activité sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

Note 2.13 : Contrats liés aux opérations de recherche et développement

*Note 2.13.1 :Contrats de prestations de services*

Les contrats de prestations de services sont comptabilisés à l'avancement selon la meilleure estimation de la direction. Les charges peuvent ainsi être estimées en fonction de la période sur laquelle s'étale une prestation ou en fonction de certains critères objectifs, tels que le nombre de patients recrutés ou le nombre de visites effectuées.

Le cas échéant, les montants payables lors du franchissement de certains objectifs représentant des jalons techniques de succès pour le prestataire sont constatés en charge lorsque l'étape a été franchie.

*Note 2.13.2 :Accords de recherche et de développement*

Les accords de recherche sont comptabilisés à l'avancement selon la meilleure estimation de la direction sur la base des éléments communiqués par les partenaires externes corroborés par des analyses internes.

Les accords de développement peuvent inclure diverses composantes, telles que des montants payables à la signature et des montants payables lors du franchissement de certains objectifs de développement. Lorsque la notion de prestation continue peut être établie, les accords de développement sont comptabilisés à l'avancement selon la meilleure estimation de la direction sur la base des éléments communiqués par les partenaires externes corroborés par des analyses internes.

A défaut, les montants payables à la signature des contrats, et non remboursables, sont constatés immédiatement en résultat et les montants payables lors du franchissement de certains objectifs

représentant des jalons scientifiques ou réglementaires sont constatés en charge lorsque l'étape a été franchie.

#### Note 2.14 : Contrats de location

Les contrats de location-financement au sens de la norme IAS 17 sont constatés en autres immobilisations corporelles lors de la signature, en contrepartie d'une dette financière. Chaque année, des amortissements sont dotés en compte de résultat, et les redevances payées sont affectées en charges financières au taux implicite du contrat et en remboursement de la dette financière au bilan (voir Note 2.4.1 pour plus de détails).

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### Note 2.15 : Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités.

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. La Société doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

#### Note 2.16 : Information sectorielle

La Société considère qu'elle opère sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Tous les actifs corporels de la Société sont situés en France. Les principaux décideurs opérationnels mesurent la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction de la Société n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

#### Note 2.17 : Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les impacts des changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

**Note 3 : Immobilisations incorporelles**

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

En K€	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	30/06/2017
<b>Coût d'acquisition</b>				
Logiciels	15	0	0	15
Immobilisations incorporelles en cours	5 902	25	0	5 927
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>5 917</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>5 942</b>
<b>Amortissements</b>				
Logiciels	7	2	0	9
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>5 911</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>5 933</b>

Le 2 décembre 2015, la Société et Trizell ont conclu un accord mettant fin à leur contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence sur Ovasave®. Au titre de cet accord, la Société a récupéré l'ensemble des droits de Trizell sur Ovasave® en contrepartie de paiements pouvant atteindre 15 M€, dont 6 M€ fixes et 9 M€ conditionnés aux revenus futurs générés par Ovasave®. En 2015, les coûts d'acquisition de ces droits, dont le montant et l'échéance peuvent être estimés de façon certaine, ont été inscrits à l'actif, soit 6 M€. Conformément à IAS 38, ces coûts d'acquisition ont été actualisés. Le taux OAT 10 ans du 31 décembre 2015 de 0,995% a été retenu pour cette actualisation. Le rachat des droits après actualisation s'élève ainsi à 5,9 M€. Cette immobilisation est comptabilisée en en-cours dans la mesure où elle ne remplit pas à ce jour les conditions de mise en service.

Le test de dépréciation annuel a été effectué sur cet actif au 31 décembre 2016, qui s'est conclu par l'absence de perte de valeur.

Au cours du premier semestre 2017, la Société a conclu un accord de licence mondiale exclusive avec le Centre pour la Recherche en Transplantation et en Immunologie (CRTI), une unité de recherche affiliée à l'Inserm et à l'Université de Nantes, portant sur deux familles de brevets couvrant un nouveau type de lymphocytes T régulateurs (Treg) porteurs du marqueur CD8. Les coûts d'acquisition de ces droits, dont le montant et l'échéance peuvent être estimés de façon certaine, ont été inscrits à l'actif, soit 25 K€. Cette immobilisation est comptabilisée en en-cours dans la mesure où elle ne remplit pas à ce jour les conditions de mise en service.

**Note 4 : Immobilisations corporelles**

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

En K€	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	30/06/2017
<b>Coût d'acquisition</b>				
Agencements et installations	844	11	(12)	843
Matériel de laboratoire	2 114	10	(8)	2 116
Matériel de bureau et informatique	306	4	(71)	240
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>3 263</b>	<b>26</b>	<b>(91)</b>	<b>3 198</b>
<b>Amortissements</b>				
Agencements et installations	709	20	(12)	717
Matériel de laboratoire	1 572	94	(5)	1 660
Matériel de bureau et informatique	247	14	(71)	190
<b>Total amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>2 528</b>	<b>128</b>	<b>(88)</b>	<b>2 567</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles hors crédit bail</b>	<b>736</b>	<b>(102)</b>	<b>(3)</b>	<b>631</b>
Immobilisations corporelles en crédit bail	63	221	0	284
Amortissement immobilisations corporelles en crédit bail	0	(17)	0	(17)
<b>Total net des immobilisations corporelles en crédit bail</b>	<b>63</b>	<b>204</b>	<b>0</b>	<b>267</b>

Les principaux investissements du premier semestre 2017 concernent l'achat de matériel de laboratoire en vue de l'amélioration et de l'automatisation du procédé de production pour la plateforme ASTrIA et du développement d'un procédé de production pour la plateforme ENTrIA.

Les contrats de crédit-bail souscrits par la Société concernent exclusivement du matériel de laboratoire. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans. La comptabilisation de ces contrats est décrite en Note 2.4.1.

**Note 5 : Immobilisations financières**

En K€	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	30/06/2017
Prêts	5	0	0	5
Dépôts et cautionnements	89	0	0	90
Autres créances immobilisées	172	175	0	347
Contrat de liquidité	55	100	(105)	50
<b>Total des Immobilisations financières</b>	<b>322</b>	<b>275</b>	<b>(105)</b>	<b>492</b>

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

- Un prêt libératoire de l'effort construction 2011 pour 5 K€ ;
- Des dépôts de garantie pour 90 K€, correspondant principalement aux baux commerciaux ;
- Des autres créances immobilisées pour 347 K€, correspondant aux retenues de garanties prises dans le cadre du préfinancement du Crédit d'Impôt Recherche 2016 et 2017 de la Société (voir Note 7). Les retenues de garanties sont composées ;
  - d'une part individuelle visant à couvrir le risque individuel propre de la créance de la Société, et restituable après réalisation du premier des évènements suivants : (i) après remboursement de la créance de CIR par l'Etat (ii) à l'issue du contrôle fiscal portant sur ladite créance, le cas échéant après imputation du redressement éventuel, ou (iii) à l'issue de la période de prescription fiscale de la créance concernée (31 décembre de la troisième année suivant la date de dépôt de la déclaration de CIR) ;
  - d'une part collective visant à couvrir le risque collectif des créances inscrites dans le portefeuille du fonds de préfinancement, et restituable à la clôture du fonds de préfinancement, le cas échéant après imputation mutualisée entre les cédants de la part des redressements éventuels qui excèderait les retenues individuelles des sociétés redressées.
- Le solde en numéraire du contrat de liquidité détenu auprès de la société Kepler Cheuvreux depuis le mois d'août 2016, pour 50 K€. A noter qu'au cours du premier semestre 2017, la Société a réalisé un apport complémentaire au contrat de liquidité de 100 K€. Au titre de ce contrat de liquidité, 80 787 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2017, contre 27 943 actions au 31 décembre 2016.

**Note 6 : Créances clients et comptes rattachés**

Les créances clients se présentent de la façon suivante :

En K€	30/06/2017	31/12/2016
Créances clients et autres comptes rattachés	7	4
<b>Total créances clients et autres comptes rattachés</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

**Note 7 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En K€	30/06/2017	31/12/2016
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1	3
Personnel et comptes rattachés	1	0
Subventions à recevoir	94	94
Crédit d'impôt compétitivité emploi	24	47
Crédit d'impôt recherche	1 030	0
Taxe sur la valeur ajoutée	273	157
Autres créances	380	1 215
Charges constatées d'avance	786	761
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>2 590</b>	<b>2 277</b>

Le poste Crédit d'impôt recherche correspond à la provision du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2017 pour 1 030 K€. Au 30 juin 2017, la société a obtenu le préfinancement partiel de la créance en germe de son crédit d'impôt recherche 2017, voir Note 11.4.

Au cours de l'année 2016, la Société a cédé à Predirec Innovation 2020, un fonds commun de titrisation, sa créance de CIR 2016, puis la créance de CIR 2017. En contrepartie, la Société bénéficie, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables contractuellement définies, de lignes de préfinancement de ses CIR 2016 et 2017. Au 31 décembre 2016, la Société avait encaissé 1,6 M€ au titre du préfinancement partiel de son CIR 2016, après imputation de frais juridiques, de frais financiers, et de retenues de garantie. La créance de CIR 2016 ainsi cédée figurait en Autres créances pour son montant net des opérations de préfinancement déjà réalisées, soit 0,9 M€. Au cours du premier semestre 2017, la Société a obtenu le préfinancement complémentaire de ce CIR 2016, et a ainsi encaissé 0,8 M€ additionnel, après imputation de frais juridiques, de frais financiers, et de retenues de garantie.

Les subventions à recevoir correspondent à la comptabilisation à l'avancement des subventions sur les projets collaboratifs de recherche.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des charges d'exploitation, dont 422 K€ correspondent à l'étalement à l'avancement des accords de recherche et de développement.

**Note 8 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat**

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

Au 30/06/2017 (en K€)	Note	Valeur du bilan	Juste valeur par résultat (1)	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Immobilisations financières	5	492		492	
Créances clients et autres comptes rattachés	6	7		7	
Autres actifs courants	7	2 590		2 590	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	8 680	8 680		
<b>Total des Instruments financiers actifs</b>		<b>11 768</b>	<b>8 680</b>	<b>3 088</b>	<b>0</b>
Dettes financières - non courant	11	1 897	0		1 897
Dettes financières - courant	11	2 711	2 373		338
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	14	1 112			1 112
Autres passifs courants	14	4 766			4 766
<b>Total des Instruments financiers passifs</b>		<b>10 485</b>	<b>2 373</b>	<b>0</b>	<b>8 112</b>

(1) Le niveau de juste valeur des instruments est présenté en Note 8.1.

Le tableau des instruments financiers au 31 décembre 2016 était le suivant :

Au 31/12/2016 (en K€)	Note	Valeur du bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Immobilisations financières	5	322		322	
Créances clients et autres comptes rattachés	6	4		4	
Autres actifs courants	7	2 277		2 277	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	3 482	3 482		
<b>Total des Instruments financiers actifs</b>		<b>6 085</b>	<b>3 482</b>	<b>2 602</b>	<b>0</b>
Dettes financières - non courant	11	3 650	2 164		1 486
Dettes financières - courant	11	1 575	1 406		169
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	14	893			893
Autres passifs courants	14	5 358			5 358
<b>Total des Instruments financiers passifs</b>		<b>11 475</b>	<b>3 570</b>	<b>0</b>	<b>7 905</b>

**Note 8.1 : Evaluation des justes valeurs***Note 8.1.1 : Niveaux de juste valeur*

Au 30/06/2017(en K€)	Juste valeur par résultat			Total
	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2 <sup>(2)</sup>	Niveau 3 <sup>(3)</sup>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 680	0	0	8 680
<b>Total des Instruments financiers actifs à la juste valeur</b>	<b>8 680</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 680</b>
Dettes financières - non courant	0	0	0	0
Dettes financières - courant	0	2 373	0	2 373
<b>Total des Instruments financiers passifs à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>2 373</b>	<b>0</b>	<b>2 373</b>

- (1) Niveau 1 : la juste valeur des éléments à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs.
- (2) Niveau 2 : la juste valeur des éléments à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à une moyenne de cours de la valeur de marché de ces actifs et passifs.
- (3) Niveau 3 : aucun actif ou passif n'est évalué en juste valeur de niveau 3.

*Note 8.1.2 : Transferts entre niveaux de justes valeurs*

Il n'y a eu aucun transfert de niveau d'évaluation des justes valeurs sur le premier semestre 2017.

**Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les montants présentés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et des titres de placements à court terme immédiatement mobilisables.

Ces dépôts respectent les conditions de classification en trésorerie et équivalent de trésorerie décrite dans la Note 2.7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

En K€	30/06/2017	31/12/2016
Trésorerie	361	474
Equivalents de trésorerie	8 319	3 008
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>8 680</b>	<b>3 482</b>

## Note 10 : Capital

### Note 10.1 : Capital émis

Au 30 juin 2017, le capital social est fixé à la somme de 4 049 202,80 euros. Il est divisé en 20 246 014 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ce nombre s'entend hors instruments donnant accès au capital de la Société qui n'ont pas encore été exercés ou acquis selon le cas.

La variation du capital social sur la période se décompose de la façon suivante :

Mouvements de l'exercice (en K€)	Nombre d'actions	Capital (en valeur nominale) (en K€)	Valeur nominale par action (en €)	Prime d'émission par action (en €)
<b>31/12/2016</b>	<b>13 873 252</b>	<b>2 775</b>		
24/02/2017 - AK ABSA	5 549 300	1 110	0,20	1,80
31/03/2017 - Exercice BSA cotés	1 956	0	0,20	2,40
30/04/2017 - Exercice BSA cotés	66	0	0,20	2,40
02/05/2017 - Acquisition d'actions gratuites	120 372	24	0,20	0,00
23/05/2017 - Conversion d'obligation convertible en actions	299 401	60	0,20	1,47
31/05/2017 - Conversion d'obligation convertible en actions	299 401	60	0,20	1,47
31/05/2017 - Exercice BSA cotés	15	0	0,20	2,40
14/06/2017 - Conversion d'obligation convertible en actions	101 522	20	0,20	1,77
30/06/2017 - Exercice BSA cotés	729	0	0,20	2,40
<b>30/06/2017</b>	<b>20 246 014</b>	<b>4 049</b>		

Le conseil d'administration du 20 janvier 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 1 109 860,00 euros, par l'émission de 5 549 300 Actions nouvelles assorties de Bons de Souscriptions d'Actions (« ABSA ») au prix de 2,00 euros prime d'émission incluse, au travers d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 11 098 600 euros brut, prime d'émission incluse, soit une augmentation de capital de 1 109 860,00 euro en valeur nominale. Cette augmentation de capital a été constatée par décision du directeur général, Monsieur Stéphane Boissel, le 24 février 2017, jour du règlement livraison des actions nouvelles.

Le conseil d'administration du 17 mai 2017 a constaté l'acquisition définitive de 114 206 des actions attribuées gratuitement au personnel de la Société le 2 mai 2016. Le même conseil a en conséquence procédé en date du 2 mai 2017 à l'attribution définitive de 120 372 actions nouvelles compte-tenu de l'ajustement arithmétique fixé par le conseil d'administration du 21 février 2017 dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en février 2017, soit une augmentation de capital de 24 074,40 euro en valeur nominale.

Au cours du premier semestre 2017, 3 688 bons de souscription d'actions (BSA) émis dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en février 2017 ont été exercés et ont donné lieu à l'émission d'un nombre total de 2 766 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro l'une, soit une augmentation de capital de 553,20 euro en valeur nominale.

Au cours du premier semestre 2017, dans le cadre de la ligne optionnelle de financement obligataire (voir Note 10.3.4.2), la Société a constaté les augmentations de capital liées à la conversion de 12 OCA, ayant donné lieu à l'émission de 700 324 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 € chacune, soit une augmentation de capital de 140 064,80 euro en valeur nominale.

### Note 10.2 : Actions propres

Dans le cadre du contrat de liquidité détenu auprès de Kepler Cheuvreux depuis août 2016, la Société détenait 80 787 actions d'autocontrôle au 30 juin 2017, contre 27 943 actions d'autocontrôle au 31

décembre 2016. Ces actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres dans les comptes établis en normes IFRS, et ce pour un montant cumulé de 250 K€ au 30 juin 2017, contre 145 K€ au 31 décembre 2016.

Note 10.3 : Titres donnant accès au capital

Au 30 juin 2017, les titres donnant accès au capital de la Société se présentent de la façon suivante :

*Note 10.3.1 : Plans d'options de souscription d'actions*

Désignation du plan	Options 2014 T1	Options 2014 T2	Options SB 2015	Options 2015	TOTAL
Date d'assemblée	07/03/2014	07/03/2014	07/03/2014	07/03/2014	-
Date décision du conseil d'administration	07/03/2014	07/03/2014	27/04/2015	27/04/2015	-
Nombre total d'options autorisées	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	-
Nombre total d'options attribuées	203 211	720 000	300 000	137 968	<b>1 361 179</b>
<i>dont nombre d'options attribuées à des mandataires sociaux</i>	<i>0</i>	<i>455 000</i>	<i>300 000</i>	<i>10 000</i>	<i>765 000</i>
Mandataires en exercice concernés :					
Stéphane Boissel (3)	-	-	300 000	-	<b>300 000</b>
Nombre de bénéficiaires non mandataires	20	30	0	64	
Point de départ d'exercice des options	(1)	(2)	(3)	(2)	-
Date d'expiration des options	07/03/2024	07/03/2024	27/04/2025	27/04/2025	-
Prix de souscription	5,58 €	5,58 €	5,56 €	5,56 €	-
Modalités d'exercice (4)	(1)	(2)	(3)	(2)	-
Nombre total d'options souscrites	203 211	716 400	300 000	137 968	<b>1 357 579</b>
<b>Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>153 043</b>	<b>341 001</b>	<b>300 000</b>	<b>64 154</b>	<b>858 198</b>
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques sur la période	5 500	73 467	-	29 156	<b>108 123</b>
Nombre d'actions souscrites sur la période	-	-	-	-	-
<b>Nombre d'options en circulation au 30 juin 2017</b>	<b>147 543</b>	<b>267 534</b>	<b>300 000</b>	<b>34 998</b>	<b>750 075</b>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par exercice des options en circulation au 30 juin 2017 (5)	155 511	281 981	316 200	36 888	<b>790 580</b>

- (1) Les Options 2014 T1 sont toutes exerçables pour une durée de dix ans à compter de leur attribution par le conseil d'administration. En cas de départ, le titulaire dispose, à peine de caducité, d'un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible pour exercer les Options qui seraient exerçables à la date de son départ.
- (2) Les Options 2014 T2 et les Options 2015 sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve que le titulaire soit toujours salarié et/ou mandataire social de la Société ou d'une société qui lui est liée. En cas de départ, le titulaire dispose, à peine de caducité, d'un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible pour exercer les Options qui seraient exerçables à la date de son départ.
- (3) Monsieur Stéphane Boissel a été nommé directeur général par le conseil d'administration du 27 avril 2015. Les Options SB 2015 sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration et soumises à des conditions de performance dont la réalisation sera constatée par le conseil d'administration sous réserve que Stéphane Boissel soit toujours mandataire social de la Société ou d'une société qui lui est liée. En cas de départ, Stéphane Boissel dispose, à peine de caducité, d'un délai de 6 mois à compter de la date de perte de qualité de bénéficiaire éligible pour exercer les Options SB 2015 qui seraient exerçables à la date de son départ.
- (4) Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des Options deviendra immédiatement exerçable par le titulaire avant la réalisation de ladite opération, le conseil d'administration ayant la faculté de décider que toute Option qui ne serait pas exercée avant la réalisation de ladite opération sera automatiquement caduque.
- (5) Ce nombre tient compte le cas échéant de l'ajustement de parité décidé par le conseil d'administration du 21 février 2017 dans le cadre de l'augmentation de capital de février 2017, pour la protection des intérêts des titulaires de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

*Note 10.3.2 :Plans de bons de souscriptions d'actions (BSA)*

Au 30 juin 2017, les plans de bons de souscription d'actions (BSA), attribués aux salariés, aux mandataires sociaux de la Société et aux membres du conseil scientifique (SAB) de la Société, se présentent de la façon suivante :

Désignation du plan	BSA 03-14	BSA 05-14	BSA 03-15	BSA 05-16	BSA 09-16	BSA 03-17	TOTAL
Date d'assemblée	07/03/2014	07/03/2014	07/03/2014	21/04/2016	21/04/2016	21/04/2016	-
Date de décision du conseil d'administration	07/03/2014	22/05/2014	30/03/2015	02/05/2016	21/09/2016	08/03/2017	-
Nombre de BSA autorisés	2 400 000	2 400 000	2 400 000	500 000	500 000	500 000	-
Nombre de BSA émis	260 000	20 000	70 000	40 000	210 000	50 000	650 000
Nombre de BSA souscrits	260 000	20 000	70 000	30 000	210 000	50 000	640 000
<i>dont le nombre pouvant être souscrits par les mandataires sociaux</i>	260 000	20 000	70 000	-	200 000	40 000	590 000
Mandataires sociaux en exercice concernés :							
François Meyer	260 000	-	50 000	-	200 000	-	510 000
Marie-Yvonne Landel Meunier	-	20 000	-	-	-	20 000	40 000
David Horn Solomon	-	-	20 000	-	-	20 000	40 000
Nombre de bénéficiaires non mandataires	-	-	-	-	1	1	-
Point de départ d'exercice des BSA	(2)	(3)	(4) (5)	(6)	(7) (8)	(9)	-
Date d'expiration des BSA	07/03/2024	22/05/2024	30/03/2025	02/05/2026	21/09/2026	08/03/2027	-
Prix d'émission du BSA	0,28 €	0,30 €	0,30 €	0,28 €	0,18 €	0,09 €	-
Prix d'exercice du BSA	5,58 €	5,94 €	5,97 €	5,57 €	3,59 €	1,84 €	-
Modalités d'exercice (1)	(2)	(3)	(4) (5)	(6)	(7) (8)	(9)	-
<b>Nombre de BSA en circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>260 000</b>	<b>20 000</b>	<b>70 000</b>	<b>30 000</b>	<b>210 000</b>	<b>0</b>	<b>590 000</b>
Nombre d'actions souscrites sur la période	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de BSA caducs ou annulés sur la période	-	-	-	-	-	-	-
<b>Nombre de BSA en circulation au 30 juin 2017</b>	<b>260 000</b>	<b>20 000</b>	<b>70 000</b>	<b>30 000</b>	<b>210 000</b>	<b>50 000</b>	<b>640 000</b>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par exercice des BSA en circulation au 30 juin 2017 (10)	274 040	21 080	73 780	31 620	221 340	50 000	671 860

- Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des BSA attribués à un titulaire deviendra immédiatement exerçable par le titulaire avant la réalisation de ladite opération, le conseil d'administration ayant la faculté de décider que tout BSA qui ne serait pas exercée avant la réalisation de ladite opération sera automatiquement caduc.
- Les BSA 03-14 attribués à François Meyer sont exerçables selon le calendrier suivant (i) 200.000 BSA 03-14 sont exerçables à compter de leur souscription, et (ii) 20.000 BSA 03-14 supplémentaires sont exerçables à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, dans les deux cas sous réserve que le bénéficiaire exerce un mandat social au sein de la Société ou d'y être lié par un contrat de consultant à la date d'exercice.
- Les BSA 05-14 attribués à Marie-Yvonne Landel-Meunier sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, et conditionnés à la présence continue du bénéficiaire au sein du conseil d'administration sur la période d'acquisition.
- Les BSA 03-15 attribués à David Horn Solomon sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, et conditionnés à la présence continue du bénéficiaire au sein du conseil d'administration sur la période d'acquisition.
- Les BSA 03-15 attribués à François Meyer sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve que celui-ci ait la qualité de président du conseil d'administration de la Société à la date d'exercice.
- Les BSA 05-16 ont été attribués aux membres du conseil scientifique (SAB) de la Société. Les BSA 05-16 sont intégralement exerçables, sous réserve que le bénéficiaire ait à la date d'exercice, l'une des qualités suivantes : (i) membre ou censeur du conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales, ou (ii) personne liée par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales, ou (iii) membre de tout comité mis en place par le conseil.
- Les BSA 09-16 ont été attribués à un membre du conseil scientifique (SAB) de la Société. Les BSA 09-16 sont intégralement exerçables, sous réserve que le bénéficiaire ait à la date d'exercice, l'une des qualités suivantes : (i) membre ou censeur du conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales, ou (ii) personne liée par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales, ou (iii) membre de tout comité mis en place par le conseil.
- Les BSA 09-16 attribués à François Meyer sont exerçables selon le calendrier suivant : 100.000 BSA à compter du premier anniversaire de leur date d'émission, 50.000 BSA à compter du deuxième anniversaire de leur date d'émission, et 50.000 BSA à compter du troisième anniversaire de leur date d'émission. L'exercice de ces BSA est intégralement soumis à des conditions de performance, dont la

réalisation sera constatée par le conseil d'administration, et sous réserve que le bénéficiaire ait à la date d'exercice, l'une des qualités suivantes : (i) membre ou censeur du conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales, ou (ii) personne liée par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales, ou (iii) membre de tout comité mis en place par le conseil.

- (9) Le conseil d'administration du 8 mars 2017 a attribué 50.000 BSA, dont 10.000 au bénéfice d'un conseil clinique de la Société, 20.000 au profit de Marie-Yvonne Landel-Meunier et 20.000 au profit de David Horn Solomon. Les BSA 03-17 sont exerçables par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, et sous réserve que le bénéficiaire ait à la date d'exercice, l'une des qualités suivantes : (i) membre ou censeur du conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales, ou (ii) personne liée par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales, ou (iii) membre de tout comité mis en place par le conseil.
- (10) Ce nombre tient compte le cas échéant de l'ajustement de parité décidé par le conseil d'administration du 21 février 2017 dans le cadre de l'augmentation de capital de février 2017, pour la protection des intérêts des titulaires de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de février 2017, 5 549 300 BSA cotés ont été détachés des actions nouvelles émises. À tout moment jusqu'au 26 février 2018 inclus, 4 BSA permettent de souscrire 3 actions nouvelles TxCell à un prix de souscription de 2,60 euros par action nouvelle émise sur exercice des BSA. Au 30 juin 2017, 3 688 BSA ont été exercés, ayant donné lieu à l'émission de 2 766 actions, représentant une souscription d'un montant total 7 191,60 euros prime d'émission incluse. Au 30 juin 2017, il reste donc 5 546 534 BSA cotés en circulation.

*Note 10.3.3 : Plans d'attribution d'actions gratuites (AGA)*

Désignation du plan	AGA salariés 2016 sans conditions de performance	AGA salariés 2016 avec conditions de performance	AGA dirigeants 2016 avec conditions de performance	AGA 2017	TOTAL
Date d'assemblée	21/04/2016	21/04/2016	21/04/2016	21/04/2016	-
Date décision du conseil d'administration	02/05/2016	02/05/2016	02/05/2016	08/03/2017	-
Nombre total d'actions gratuites autorisées	750 000	750 000	750 000	750 000	-
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	130 000	320 000	150 000	137 000	<b>737 000</b>
<i>dont nombre d'actions attribuées à des mandataires sociaux</i>	-	-	150 000	80 000	<b>230 000</b>
Mandataires concernés :					
Stéphane Boissel	-	-	150 000	80 000	<b>230 000</b>
Date d'acquisition des actions (5)	(1)	(1)	(2)	(4)	-
Date de fin de période de conservation	(3)	(3)	(3)	(4)	-
Nombre total d'actions souscrites en 2016	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2016	37 350	120 000	-	-	<b>157 350</b>
<b>Actions attribuées gratuitement restantes au 31/12/2016</b>	<b>92 650</b>	<b>200 000</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>442 650</b>
Nombre d'actions acquises au cours de la période	30 873	33 333	50 000	-	<b>114 206</b>
Nombre d'actions annulées ou caduques sur la période	3 668	100 000	-	600	<b>104 268</b>
<b>Actions attribuées gratuitement restantes au 30/06/2017</b>	<b>58 109</b>	<b>66 667</b>	<b>100 000</b>	<b>136 400</b>	<b>361 176</b>
Nombre d'actions à émettre sur acquisition d'actions gratuites (6)	61 248	70 267	105 400	136 400	<b>373 315</b>

- (1) Les AGA salariés 2016 sont acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence, et, pour certains salariés, à des conditions de performance liées à la réalisation par leurs bénéficiaires de leurs objectifs annuels, tels que mesurés par le conseil d'administration.
- (2) Les AGA dirigeants 2016 sont acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence et des conditions de performance liées à la réalisation par son bénéficiaire de ses objectifs annuels (i.e. financement, avancée des programmes de recherche et de développement, signature de partenariats stratégiques), tels que mesurés par le conseil d'administration.

- (3) Le premier tiers des actions attribuées gratuitement est assorti d'une période de conservation d'une année à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 2 mai 2018. Il n'a pas été fixé de période de conservation pour les deux autres tiers, sous réserve des dispositions applicables en cas de changement de contrôle comme indiqué au (5) ci-dessous.
- (4) Suite à la constatation de la réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de management, le conseil d'administration du 8 mars 2017 a attribué gratuitement à Stéphane Boissel 80.000 AGA 2017 dont l'acquisition sera définitive, sous condition de présence, à l'expiration d'une période de 1 an à compter de leur attribution par le conseil d'administration.
- Le même conseil d'administration a attribué gratuitement 57.000 AGA 2017 aux salariés dont 30.000 seront acquises à l'expiration d'une période de 1 an à compter de leur attribution et 27.000 seront acquises par tiers à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur attribution, étant précisé que l'acquisition est soumise à une condition de présence.
- (5) Dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société, l'intégralité des AGA attribuées à un bénéficiaire deviendra immédiatement acquise à la plus éloignée des deux dates suivantes : (i) le 1<sup>er</sup> anniversaire de la date d'attribution (la condition de présence étant alors levée et la période d'acquisition étant complétée d'une période de conservation expirant au 2<sup>ème</sup> anniversaire de la date d'attribution et (ii) la date de réalisation du changement de contrôle (ladite date marquant ainsi la fin de la période d'acquisition), le cas échéant prolongée d'une période de conservation courant jusqu'au 2<sup>ème</sup> anniversaire de la date d'attribution.
- (6) Ce nombre tient compte le cas échéant de l'ajustement de parité décidé par le conseil d'administration du 21 février 2017 dans le cadre de l'augmentation de capital du 24 février 2017, pour la protection des intérêts des titulaires de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

*Note 10.3.4 : Autres instruments dilutifs*

*Note 10.3.4.1 Ligne optionnelle de financement en fonds propres (PACEO®)*

Le 22 décembre 2015, la Société a annoncé la signature d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO® auprès de la Société Générale, portant sur l'émission d'un nombre maximum de 1.150.000 actions nouvelles au cours des 24 mois suivant la date de souscription des bons, par usage de la délégation de compétence consentie au conseil d'administration aux termes de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 26 mai 2015.

Le 25 janvier 2016, la Société a obtenu le visa n° 16-036 de l'AMF sur le prospectus nécessaire à la mise en place effective de la ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO signée le 22 décembre 2015. Le 27 janvier 2016, Société Générale a donc souscrit 1 150 000 bons de souscription d'actions pour un montant global de souscription de 115 euros. La période d'exercice de ces bons de souscription d'actions prendra fin le 26 janvier 2018.

Au 30 juin 2017, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne de financement en fonds propres, il reste donc 1 150 000 bons de souscription d'actions en circulation. Il est précisé que la Société n'a aucune obligation de tirage et que la Société s'est engagée contractuellement à ne pas effectuer de tirage tant que toutes les OCA d'ores et déjà émises au bénéfice de YA II CD n'ont pas été converties ou remboursées (voir Note 10.3.4.2).

*Note 10.3.4.2 Ligne de financement par emprunt obligataire convertible en actions avec bons de souscriptions d'actions attachés*

La Société a mis en place une ligne optionnelle de financement obligataire par émission réservée de 200 Bons d'Emission d'OCABSA au bénéfice de YA II CD, Ltd, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global LP, qui les a intégralement souscrits. Ces Bons d'Emission, exerçables jusqu'au 3 août 2019, obligent leur porteur, sur demande de la Société et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions à souscrire un nombre maximum de 200 OCA d'une valeur nominale de 100.000 euros chacune, pour un montant nominal global de 20 millions d'euros, auquel pourra s'ajouter un montant maximum de 10 millions d'euros en cas d'exercice intégral des BSA qui y sont attachés. L'opération a fait l'objet d'un prospectus mis à la disposition du public et visé par l'AMF sous le n° 16-356 en date du 27 juillet 2016.

En 2016, la Société a émis 50 OCA au bénéfice de YA II CD, Ltd pour un montant nominal global de 5 millions d'euros, desquelles ont été détachées 686.350 BSA, susceptibles de générer pour la Société un apport en fonds propres complémentaire de 2,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral. Au 30 juin 2017, 29 OCA ont été converties et aucun BSA n'a été exercé par YA II CD. Il est précisé que la Société n'a aucune obligation de tirage.

a. *Les OCA*

Les caractéristiques des OCA émises par la Société au 30 juin 2017 sont les suivantes :

	OCA 08-16	OCA 11-16	TOTAL
Date d'assemblée	01/08/2016	01/08/2016	-
Date du conseil d'administration	03/08/2016	03/11/2016	-
Nombre d'OCA autorisées	200	200	-
Nombre d'OCA émises	30	20	50
Nombre d'OCA souscrites	30	20	50
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	(1)	(1)	-
<i>dont nombre pouvant être souscrits par des mandataires sociaux</i>	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	-
Valeur nominale d'une OCA	100 000	100 000	-
Taux d'intérêt d'une OCA	(3)	(3)	-
Date d'échéance des OCA	03/10/2017	03/01/2018	-
Modalités de conversion	(1)	(1)	-
<b>Nombre d'OCA en circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>33</b>
Nombre total d'OCA converties sur la période	12	0	12
Nombre cumulé d'OCA remboursées sur la période	0	0	0
<b>Nombre d'OCA en circulation au 30 juin 2017</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>21</b>
Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites par conversion des OCA au 30 juin 2017	57 471 (2)	1 149 425 (2)	1 206 896 (2)

- (1) Les OCA pourront être converties en actions ordinaires nouvelles de la Société à la demande de leur porteur, à tout moment à compter de leur émission et pendant une durée de 14 mois à compter de cette date (inclus) ou en cas de défaut de remboursement des OCA à la date de leur maturité, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P, \text{ où :}$$

- a. « N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles TxCell à émettre sur conversion d'une OCA ;
  - b. « V<sub>n</sub> » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;
  - c. « P » correspondant à 93% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action TxCell (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions TxCell seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action TxCell, soit 0,20 euro à la date de l'Actualisation.
- (2) A titre indicatif, sur la base de 93% du plus bas des cours moyen pondérés des dix jours de bourse précédant le 30 juin 2017, soit 1,74 euros, la conversion de l'intégralité de 1 OCA 08-16 et des 20 OCA 11-16 émises et non converties représenterait une émission théorique de 1.206.896 actions nouvelles.
- (3) Les OCA ne portent pas d'intérêt. Néanmoins, en cas de défaut, chaque OCA en vigueur portera un intérêt égal à 15% par an (remboursé en numéraire à compter de la survenance du cas de défaut jusqu'à la date à laquelle (i) le cas de défaut est remédié ou (ii) l'OCA concernée est remboursée ou convertie).

## b. Les BSA

Les caractéristiques des BSA détachés des 50 OCA émises au 30 juin 2017 sont les suivantes :

<u>Désignation du plan</u>	<u>BSA OCA 08-16</u>	<u>BSA OCA 11-16</u>	<u>TOTAL</u>
Date d'assemblée	01/08/2016	01/08/2016	-
Date de décision du conseil d'administration	03/08/2016	03/11/2016	-
Nombre de BSA autorisés	50 000 000	50 000 000	-
Nombre de BSA émis	349 650	336 700	<b>686 350</b>
Nombre de BSA souscrits	349 650	336 700	<b>686 350</b>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	349 650	336 700	<b>686 350</b>
<i>dont le nombre pouvant être souscrits par les mandataires sociaux</i>	-	-	-
Nombre de bénéficiaires non mandataires	1	1	-
Point de départ d'exercice des BSA	03/08/2016	03/11/2016	-
Date d'expiration des BSA	03/08/2021	03/11/2021	-
Prix d'émission du BSA	0,00 €	0,00 €	-
Prix d'exercice du BSA	4,29 €	2,97 €	-
Modalités d'exercice	(1)	(1)	-
<b>Nombre de BSA en circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>349 650</b>	<b>336 700</b>	<b>686 350</b>
Nombre d'actions souscrites sur la période	-	-	-
Nombre de BSA caducs ou annulés sur la période	-	-	-
<b>Nombre de BSA en circulation au 30 juin 2017</b>	<b>349 650</b>	<b>336 700</b>	<b>686 350</b>
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par exercice des BSA en circulation au 30 juin 2017 (2)	352 097	339 056	<b>691 153</b>

- (1) Les BSA OCA 08-16 et BSA OCA 11-16 sont intégralement exerçables.
- (2) Ce nombre tient compte de l'ajustement de parité décidé par le conseil d'administration du 21 février 2017 dans le cadre de l'augmentation de capital de février 2017, pour la protection des intérêts des titulaires de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en Note 18.

**Note 11 : Emprunts et dettes financières**

En K€	30/06/2017	31/12/2016
Dettes financières - non courant	1 897	3 650
Dettes liées au crédit-bail - non courant	212	51
<b>Total des dettes financières non courantes</b>	<b>2 108</b>	<b>3 700</b>
Dettes financières - courant	2 711	1 575
Dettes liées au crédit-bail - courant	56	12
Autres passifs financiers courants	0	0
<b>Total des dettes financières courantes</b>	<b>2 767</b>	<b>1 587</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>4 875</b>	<b>5 288</b>

Le tableau suivant présente la répartition des dettes financières par nature et par échéance :

En K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
PTZI	1 662	338	1 324	0
OCA	2 373	2 373	0	0
Préfinancement du CIR	573	0	573	0
<b>Sous-total des dettes financières hors crédit-bail</b>	<b>4 607</b>	<b>2 711</b>	<b>1 897</b>	<b>0</b>
Crédit-bail	268	56	212	0
<b>Sous-total des dettes liées au crédit-bail</b>	<b>268</b>	<b>56</b>	<b>212</b>	<b>0</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>4 875</b>	<b>2 767</b>	<b>2 108</b>	<b>0</b>

**Note 11.1 : Crédit-bail**

Les contrats de crédit-bail souscrits par la Société concernent exclusivement du matériel de laboratoire. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans.

**Note 11.2 : Prêt à Taux Zéro Innovation**

En 2014, la Société a obtenu un Prêt à Taux Zéro Innovation (« PTZI ») auprès de Bpifrance Financement pour un montant brut de 1,7 M€. Cette somme a été versée dans le cadre de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave® démarrée en décembre 2014. Le PTZI est remboursable sur une durée de 8 ans, avec un différé de remboursement de 3 ans. Le contrat prévoit plusieurs cas de remboursement anticipés, qui concernent principalement l'abandon ou la suspension du projet financé sans information préalable de Bpifrance Financement ou la survenance d'un événement important de nature juridique ou financière, ayant des conséquences majeures sur l'activité de la Société. La Société a informé Bpifrance Financement de l'arrêt de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave®. Aucune demande de remboursement anticipé n'a été portée à la connaissance de la Société à la date du présent document.

Conformément à la Note 2.10, les flux de remboursement du Prêt à Taux Zéro Innovation sont actualisés à la date de clôture. Le taux OAT 10 ans du 31 décembre 2014 de 0,837 % a été retenu pour actualiser ces flux. Le produit d'actualisation est traité comme une subvention au sens d'IAS 20, et linéarisé sur la durée du projet auquel l'avance est attachée. L'impact de la désactualisation de la dette est comptabilisé en charges financières.

**Note 11.3 : Emprunts obligataires**

En 2016, la Société a émis 50 OCA au bénéfice de YA II CD, Ltd (voir paragraphe 2 de la Note 10.3.4) pour un montant nominal global de 5 millions d'euros, desquelles ont été détachées 686.350 BSA, susceptibles de générer pour la Société, en cas d'exercice intégral, un apport en fonds propres complémentaire de 2,5 millions d'euros. Au 30 juin 2017, 29 OCA ont été converties et aucun BSA n'a été exercé par YA II CD. Les échéances des OCA sont précisées en Note 10.3.4.2.1.

Il est précisé que les OCA ne portent pas d'intérêt et seront remboursées à leur valeur nominale. Néanmoins, en cas de défaut, chaque OCA en vigueur portera un intérêt égal à 15% par an (remboursé en numéraire à compter de la survenance du cas de défaut jusqu'à la date à laquelle (i) le cas de défaut est remédié ou (ii) l'OCA concernée est remboursée ou convertie).

Conformément à IAS 32, les OCA correspondent à des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

A l'émission, les OCA sont comptabilisées à leur valeur nominale (pair). Elles sont souscrites à 98% du pair. La différence de 2% est comptabilisée en Autres charges financières.

A chaque conversion, l'écart entre la valeur comptable des OCA et leur juste valeur, calculée d'après la moyenne des dix derniers cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action TxCell précédant la date de conversion, est comptabilisé en Autres charges financières.

Les OCA non converties à la clôture sont réévaluées à la juste valeur par le compte de résultat en Autres charges financières, d'après la moyenne des dix derniers cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action TxCell précédant la clôture. Il s'agit d'une évaluation de niveau 2 (voir Note 8.1).

Au cours du premier semestre 2017, les charges financières constatées relatives aux OCA s'élèvent à 189 K€.

Les BSA sont comptabilisés pour une valeur nulle car la juste valeur de ces instruments ne peut être évaluée de façon fiable au regard de la multiplicité et de l'incertitude des critères à prendre en compte dans le calcul de valorisation.

#### Note 11.4 : Préfinancement du crédit d'impôt recherche

Au cours du premier semestre, la Société a obtenu le préfinancement partiel de son crédit d'impôt recherche 2017 pour 573 K€.

#### **Note 12 : Autres passifs non courants**

Les autres passifs non courants correspondaient à la part à plus d'un an de l'étalement du produit de subvention du PTZI.

#### **Note 13 : Provisions**

En K€	01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2017
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	55	0	(36)	(5)	14
<b>Total provisions courantes</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>(36)</b>	<b>(5)</b>	<b>14</b>

Les provisions pour charges au 30 juin 2017 correspondent :

- pour 7 K€ à une provision pour restructuration, correspondant au coût résiduel attendu en 2017 et 2018 suite à la révision de la stratégie de production (2015) et de développement clinique (2016) de la Société. Cette provision a fait l'objet d'une reprise de 41 K€ sur l'exercice, dont 5 K€ de reprise non utilisée ;
- pour 8 K€ à une provision pour engagement de retraite, contre 7 K€ au 31 décembre 2016. En application de la norme IAS 19, l'impact sur le résultat est une charge de 1 K€ sur 2017. Les écarts actuariels, relatifs à la variation du taux d'actualisation et des autres hypothèses, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (voir Note 2.12.2), et constituent un produit de 1 K€ au 30 juin 2017. Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière, dont les droits accordés aux salariés de la Société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (industrie pharmaceutique), se présentent de la façon suivante :

Date d'évaluation	30/06/2017	31/12/2016
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i>
Taux de charges sociales	49,00%	49,00%
Taux d'actualisation	1,16%	1,81%
	Indice Bloomberg : F66710Y IND Euros Composite Zéro coupon yield AA)	Indice Bloomberg : F66710Y IND Euros Composite Zéro coupon yield AA)
Tables de mortalité	TGH05 - TGF05	TGH05 - TGF05
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,5%	1,5%
Taux de rotation	14%	14%

**Note 14 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants**

Note 14.1 : Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	30/06/2017	31/12/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	1 112	893
<b>Total</b>	<b>1 112</b>	<b>893</b>

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne présentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

Note 14.2 : Autres passifs courants

En K€	30/06/2017	31/12/2016
Dettes sociales	692	1 028
Dettes fiscales	44	40
Produits différés	32	276
Autres dettes	35	70
Fournisseurs d'immobilisations	3 964	3 944
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>4 766</b>	<b>5 358</b>

Les Dettes sociales comprennent principalement les charges de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance, ainsi que les provisions congés payés et provisions bonus.

Les Produits différés sont exclusivement liés à des subventions d'exploitation.

Le solde du poste Fournisseurs d'immobilisations de 4 M€ est relatif au rachat des droits de Trizell sur Ovasave®. La dette initiale de 6 M€ a été partiellement réglée à hauteur de 2 M€ à la signature de l'accord de résiliation du 2 décembre 2015. Le solde est à échéance du 2 décembre 2017 pour 2 M€ et du 2 décembre 2018 pour 2 M€.

**Note 15 : Produits des activités ordinaires**

En K€	30/06/2017	30/06/2016
Revenu industriel	0	0
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subventions	159	106
Crédit d'impôt recherche	1 030	1 315
Autres produits de l'activité	103	1
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>1 292</b>	<b>1 422</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>1 292</b>	<b>1 422</b>

Comme attendu, la Société n'a pas généré de chiffre d'affaires sur 2017.

Les autres produits de l'activité sont constitués principalement :

- De subventions pour 159 K€ ;
- De l'estimation du crédit d'impôt recherche au titre du premier semestre 2017 pour 1030 K€, contre 1 315 K€ au titre du premier semestre 2016.

**Note 16 : Charges de personnel**

En K€	30/06/2017	30/06/2016
Salaires	1 598	1 671
Charges sociales	723	763
Charges liées aux paiements en actions	587	372
Engagements de retraite	1	2
<b>Total charges du personnel</b>	<b>2 910</b>	<b>2 809</b>

L'évolution des postes Salaires et Charges sociales est expliquée ci-après par fonction en Note 17.

L'évolution de l'effectif moyen des salariés se présente de la façon suivante :

Catégorie	30/06/2017	30/06/2016
VP	6	6
Directeurs	6	6
Managers et Chargés de Recherche	14	16
Techniciens et Employés	19	20
<b>Effectif moyen des salariés</b>	<b>45</b>	<b>48</b>

Les charges liées au paiement en actions sont décrites en Note 18.

**Note 17 : Détail des charges par fonction**Note 17.1 : Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement du premier semestre 2017 sont principalement liées :

- aux programmes de développement des procédés de production, pour l'amélioration du procédé ASTrIA et le développement d'un procédé ENTrIA ;
- aux programmes de recherche CAR-Tregs d'ENTrIA, menés en interne et dans le cadre d'accords de recherche et de développement, pour la génération de données de preuve de concept préclinique.

Les dépenses de recherche et développement se présentent de la façon suivante :

R&D (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Achats de matières premières	572	715
Etudes, honoraires scientifiques et autres charges	1 551	2 858
Salaires et charges sociales	1 674	1 780
Amortissements et provisions	91	268
Engagements de retraite	1	2
<b>Total des charges de recherche et développement</b>	<b>3 890</b>	<b>5 624</b>

La baisse des postes Achats de matières premières et Amortissements et provisions s'explique principalement par la fermeture du site de Besançon en 2016.

Le détail du poste Etudes, honoraires scientifiques et autres charges se présente de la façon suivante :

R&D (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Coûts de brevets	267	337
Honoraires et études	1 035	2 023
Autres charges R&D	250	497
<b>Total études, honoraires scientifiques et autres charges</b>	<b>1 551</b>	<b>2 858</b>

La baisse du poste Honoraires et études s'explique principalement par l'arrêt définitif en 2016 de l'étude clinique de Phase IIb d'Ovasave®, et donc des activités sous-traitées aux CRO (*Contract Research Organization*) et CMO (*Contract Manufacturing Organization*).

La baisse du poste Autres charges R&D s'explique principalement par la fermeture du site de Besançon en 2016.

La baisse du poste Salaires et charges sociales est le résultat des restructurations réalisées dans les équipes cliniques et de production suite à la révision stratégique de la Société. Cette baisse a toutefois été en partie compensée par le renforcement de l'équipe de recherche avec notamment la création de deux nouvelles équipes spécialisées en *process development* et *cell engineering*.

#### Note 17.2 : Frais généraux

Les frais généraux se présentent de la façon suivante :

G&A (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Locations, honoraires et autres charges	1 175	1 859
Salaires et charges sociales	647	655
Amortissements et provisions	15	(5)
Engagements de retraite	0	0
<b>Total des frais généraux</b>	<b>1 837</b>	<b>2 509</b>

Le détail du poste Locations, honoraires et autres charges se présente de la façon suivante :

G&A (en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Locations immobilières	191	179
Honoraires	341	988
Autres charges G&A	643	693
<b>Total locations, honoraires et autres charges</b>	<b>1 175</b>	<b>1 859</b>

La baisse du poste Honoraires s'explique principalement par la présence sur le premier semestre 2016 de charges non récurrentes de conseil juridique, notamment en matière contractuelle pour les accords de collaboration, de recherche, de développement et de licence signés sur cette période.

**Note 18 : Paiements fondés sur des actions**

La Société a attribué des bons de souscription d'actions (« BSA »), des options de souscription d'actions (« Options ») et des actions gratuites (« AGA ») aux salariés, aux dirigeants, aux membres du conseil d'administration ou aux membres du conseil scientifique (SAB).

**Note 18.1 : Conditions d'attribution et d'exercice**

Le nombre d'actions gratuites et d'options acquises et exerçables, dont les caractéristiques des plans sont détaillées en Note 10.3, est présenté par période dans le tableau suivant :

<b>Nb de droits acquis et exerçables à date</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>30/06/2020</b>
Sous-total BSA	386 466	491 866	533 125	585 825	602 492	655 192	671 860
BSA 03-14	274 040	274 040	274 040	274 040	274 040	274 040	274 040
BSA 03-15	49 186	49 186	73 780	73 780	73 780	73 780	73 780
BSA 05-14	21 080	21 080	21 080	21 080	21 080	21 080	21 080
BSA 05-16	31 620	31 620	31 620	31 620	31 620	31 620	31 620
BSA 09-16 (1)	10 540	115 940	115 940	168 640	168 640	221 340	221 340
BSA 03-17	0	0	16 665	16 665	33 332	33 332	50 000
Sous-total Options	674 456	674 456	790 580	790 580	790 580	790 580	790 580
Options 2014 T1	155 511	155 511	155 511	155 511	155 511	155 511	155 511
Options 2014 T2	281 981	281 981	281 981	281 981	281 981	281 981	281 981
Options 2015	26 164	26 164	36 888	36 888	36 888	36 888	36 888
Options SB 2015 (1)	210 800	210 800	316 200	316 200	316 200	316 200	316 200
Sous-total AGA	0	0	236 850	236 850	364 314	364 314	373 315
AGA salariés 2016 (1)	0	0	65 752	65 752	131 515	131 515	131 515
AGA dirigeants 2016 (1)	0	0	52 700	52 700	105 400	105 400	105 400
AGA 2017	0	0	118 398	118 398	127 399	127 399	136 400
<b>Total</b>	<b>1 060 922</b>	<b>1 166 322</b>	<b>1 560 555</b>	<b>1 613 255</b>	<b>1 757 386</b>	<b>1 810 086</b>	<b>1 835 755</b>

(1) Une partie de ces instruments est soumise à des conditions de performance (voir Note 10.3)

**Note 18.2 : Evaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués**

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des plans donnant accès au capital de la Société, émis par la Société depuis 2014, sont les suivantes :

- le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice ;
- le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments, sur la base des taux d'emprunts de l'indice GFRN ;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- la décote du prix liée à l'incessibilité des options de souscription d'action par rapport aux instruments optionnels équivalents parfaitement cessibles a été calculée par le modèle de « forward price » au taux d'emprunt estimé ;
- le modèle d'évaluation Black & Scholes est retenu pour l'évaluation de la juste valeur des plans donnant accès au capital de la Société.

Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans d'acquisition de bons de souscriptions d'actions sont détaillés ci-après :

Désignation du plan (en K€)	<u>BSA</u> <u>03-17</u>
Date d'attribution	08/03/2017
Cours à la date d'attribution (en €)	2,04 (1)
Prix d'exercice (en €)	1,84
Maturité moyenne retenue	5,72
Taux sans risque moyen retenu	-0,12%
Nombre d'options valorisées	50 000
Volatilité	45%
Prix de souscription du plan (en €)	4 500
<b><u>Valeur probabilisée du plan</u></b> <b><u>avant décote</u></b>	<b>30</b>
Décote d'inaccessibilité	
<b><u>Valeur probabilisée du plan</u></b>	<b>30</b>

(1) Ce cours correspond à la moyenne pondérée des cours à la date effective de souscription de chacun des bénéficiaires.

Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés ci-après :

Désignation du plan (en K€)	<u>AGA 2017</u>
Date d'attribution	08/03/2017
Cours à la date d'attribution (en €)	1,76
Période d'acquisition	1 à 3 ans
Valeur de l'action gratuite	1,76
Valeur de l'action gratuite après décote d'inaccessibilité	(1)
Hypothèse d'acquisition	100,00%
Nombre d'options valorisées	137 000
<b><u>Valeur probabilisée du plan</u></b> <b><u>avant décote</u></b>	<b>211</b>
Décote d'inaccessibilité	0
<b><u>Valeur probabilisée du plan</u></b>	<b>211</b>

(1) Aucune décote d'inaccessibilité n'est appliquée aux plans d'AGA, la valeur de l'action gratuite après décote est donc identique à la valeur de l'action gratuite.

Les charges annuelles comptabilisées sont précisées ci-après :

Périodes	<u>Options</u> <u>2014 T2</u>	<u>BSA</u> <u>03-14</u>	<u>BSA</u> <u>05-14</u>	<u>BSA</u> <u>03-15</u>	<u>BSA</u> <u>05-16</u>	<u>BSA</u> <u>09-16</u>	<u>BSA</u> <u>03-17</u>	<u>Options</u> <u>2015</u>	<u>Options</u> <u>SB 2015</u>	<u>AGA</u> <u>salariés</u> <u>2016</u>	<u>AGA</u> <u>dirigeants</u> <u>2016</u>	<u>AGA 2017</u>	<u>TOTAL</u>
30/06/2017	(11)	12	5	23		18	1	2	77	195	203	62	587
30/06/2016	17	9	4	26	47			39	117	96	17		372

Les charges comptabilisées tiennent compte de l'ajustement des charges sur les options non acquises à la date de départ des bénéficiaires, conformément à la norme IFRS 2.

### Note 19 : Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisés en 2016 correspondaient au suivi des provisions pour restructuration suite à la révision de la stratégie de production (2015) et de développement clinique (2016) de la Société.

**Note 20 : Charges et produits financiers**

<b>Charges et produits financiers (en K€)</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>
Gains de change	2	19
Autres produits financiers	0	0
<b>Sous-total autres produits financiers</b>	<b>2</b>	<b>19</b>
Plus-value sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0	3
<b>Sous-total produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2</b>	<b>22</b>
Charges financières liées au crédit -bail	(1)	0
Intérêts contractuels des emprunts obligataires	0	0
Intérêts financiers	(43)	0
<b>Sous-total coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(44)</b>	<b>0</b>
Pertes de change	(5)	(3)
Autres charges financières	(218)	(26)
<b>Sous-total autres charges financières</b>	<b>(222)</b>	<b>(29)</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>(266)</b>	<b>(29)</b>
<b>Total des charges et produits financiers</b>	<b>(265)</b>	<b>(8)</b>

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme.

Le poste Autres charges financières s'élèvent à 218 K€ et correspond notamment :

- pour 7 K€ à la désactualisation des flux financiers liés au Prêt à Taux Zéro Innovation (voir Note 11) ;
- pour 19 K€ à la désactualisation de la dette fournisseurs d'immobilisations (voir Note 14.2) ; et
- pour 189 K€ à la comptabilisation à la juste valeur par le résultat des emprunts obligataires (voir Note 11.3).

Ces autres charges financières résultent de traitements comptables IFRS sans impact sur la trésorerie de la Société.

**Note 21 : Charge d'impôt**

Selon la législation en vigueur, la Société dispose d'une base de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 82,7 M€ au 31 décembre 2016.

En France, les déficits sont reportables en avant sur les bénéfices ultérieurs sans limitation de délai, mais le montant imputable sur le bénéfice de l'exercice est plafonné à 1 M€, majoré de 50% du montant correspondant au bénéfice imposable de l'exercice excédant 1 M€.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 2.15.

**Note 22 : Engagements**Note 22.1 : Obligations au titre des contrats de location simple

Le 22 décembre 2015, la Société a signé un avenant de renouvellement du bail commercial arrivant à échéance le 30 juin 2016, pour un loyer annuel de 147 K€ HT (montant correspondant à l'indexation du loyer initial, et désormais indexé chaque année sur l'indice trimestriel des activités tertiaires). Ce bail immobilier est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives, avec la possibilité de donner congé du bail tous les trois ans uniquement ainsi que, par exception tel que prévu dans l'avenant, au terme de chacune des deux premières années de location du bail renouvelé.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 30 juin 2017 :

- à un an au plus : 147 K€
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 0 K€

La Société a contracté avec la SAS Genbiotech un bail dérogatoire au régime des baux commerciaux prenant effet au 1<sup>er</sup> février 2016. Le bail a été conclu pour une durée de deux ans (soit du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2018), avec un loyer annuel de 209 K€ HT la première année et de 198 K€ HT la deuxième année. En cas de résiliation anticipée, la Société restera redevable auprès de la SAS Genbiotech des loyers restants dus à la date de résiliation jusqu'au terme du bail, décotés de 5% par mois à compter du 31 janvier 2017.

Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 30 juin 2017 :

- à un an au plus : 116 K€
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 0 K€

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de la période close au 30 juin 2017 s'élève à 174 K€ pour ces deux contrats de location.

Note 22.2 : Obligations au titre de l'accord de résiliation avec Trizell

Le 2 décembre 2015, la Société et Trizell ont conclu un accord mettant fin au contrat de collaboration, de développement, d'option et de licence sur Ovasave® signé le 12 décembre 2013 et modifié par avenant en date du 30 mars 2015. Au titre de cet accord, la Société récupère l'ensemble des droits de Trizell sur Ovasave® en contrepartie du paiement de montants pouvant atteindre 15 M€, dont :

- 6 M€ fixes, pour lesquels la Société a déjà versé 2 M€ à la signature le 2 décembre 2015. Le solde, déjà comptabilisé au 31 décembre 2015, est à échéance du 2 décembre 2017 pour 2 M€ et du 2 décembre 2018 pour 2 M€ ;
- 9 M€ conditionnés aux revenus futurs générés par Ovasave®, qui seront comptabilisés si les conditions contractuelles se réalisent.

Note 22.3 : Obligations au titre des cessions de créance de Crédit d'Impôt Recherche

Au cours de l'année 2016, la Société a cédé à Predirec Innovation 2020, un fonds commun de titrisation, sa créance de CIR 2016, puis sa créance de CIR 2017. En contrepartie, la Société bénéficie, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables contractuellement définies, de lignes de préfinancement de ses CIR 2016 et 2017.

Note 22.4 : Obligations au titre des lignes de financement obligataire et en fonds propres

Dans le cadre du contrat d'émission de BEOCABSA du 17 juin 2016, la Société s'est contractuellement engagée à ne pas effectuer de tirage sur la ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO® tant que toutes les OCA d'ores et déjà émises au bénéfice de YA II CD n'ont pas été converties ou remboursées (voir Note 10.3.4.2).

Dans le cadre de l'augmentation de capital constatée le 24 février 2017, la Société s'est contractuellement engagée à n'effectuer ni tirage sur la ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO®, ni nouvelle émission d'OCA jusqu'au 31 décembre 2017.

Note 22.5 : Obligations au titre des contrats de propriété intellectuelle

Les obligations chiffrées liées aux paragraphes suivants ne sont pas communiquées pour des raisons commerciales.

*Note 22.5.1 : Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences*

Les contrats d'achat de droits sur licences mettent en général à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

*Note 22.5.2 : Obligations au titre des contrats d'options sur licences*

Les contrats d'options sur licences mettent en général à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, peuvent requérir le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et en cas de levée d'option, rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

*Note 22.5.3 : Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle*

Les accords de copropriété, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle, mettent en général à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, ainsi que des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

**Note 23 : Relations avec les parties liées**

Note 23.1 : Rémunérations et jetons de présence des dirigeants mandataires sociaux et des membres du conseil d'administration

Les rémunérations présentées ci-après ont été octroyées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du conseil d'administration au cours des périodes présentées :

En K€	30/06/2017	Exercice 2016	30/06/2016
Salaires et autres avantages à court terme	310	592	329
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice	151	210	169
Jetons de présence	35	70	35
<b>Total</b>	<b>496</b>	<b>871</b>	<b>532</b>

Le détail des salaires et autres avantages à court terme se présente de la façon suivante :

En K€ Nom	30/06/2017		Exercice 2016		30/06/2016	
	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>
<b>François Meyer – Président du conseil d'administration</b>						
Rémunération fixe (4)	130	130	107	107	42	42
Rémunération variable (5)	11	10	10	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>140</b>	<b>118</b>	<b>107</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
<b>Stéphane Boissel – Directeur général</b>						
Rémunération fixe (6)	150	150	275	275	138	138
Rémunération variable (7)	12	93	93	17	50	17
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature (8)	7	0	14	14	7	7
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>243</b>	<b>381</b>	<b>305</b>	<b>194</b>	<b>161</b>
<b>Eric Pottier – Directeur général délégué (3)</b>						
Rémunération fixe (9)	0	0	43	43	43	43
Rémunération variable (10)	0	0	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle (11)	0	0	49	49	49	49
Jetons de présence	0	0	0	0	0	0
Avantages en nature (12)	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>383</b>	<b>592</b>	<b>505</b>	<b>329</b>	<b>295</b>

- (1) Au titre de l'exercice. La rémunération variable due au titre d'un exercice est payée l'exercice suivant.
- (2) Au cours de l'exercice.
- (3) Monsieur Eric Pottier a été engagé le 14 janvier 2013 en qualité de directeur exécutif supply chain et a été nommé directeur général délégué de la Société par le conseil d'administration du 22 janvier 2013, mandat dont il a démissionné avec effet au 2 février 2016. Monsieur Eric Pottier a été licencié pour motif économique en date du 17 mars 2016 dans le cadre de la fermeture de l'établissement de Besançon.
- (4) Le conseil d'administration du 6 septembre 2013 a fixé la rémunération de François Meyer à 60 K€ brut annuel, incluant la rémunération pour sa fonction de président du conseil d'administration et celle liée à une mission d'assistance à la direction générale. Le conseil d'administration du 10 février 2015 a réévalué et revu la répartition de la rémunération de François Meyer afin de procéder, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015, à une distinction entre les sommes perçues au titre de sa fonction de président du conseil d'administration (60 K€ bruts annuels) et celles perçues au titre de sa mission spécifique (24 K€ bruts annuels). Le conseil d'administration du 21 septembre 2016 a revu la mission spécifique d'assistance à la direction générale de Monsieur François Meyer, et décidé de lui confier la mission spécifique de « Head of Research » consistant à piloter l'ensemble de la division recherche de la Société et des programmes qui y sont menés. Au titre de cette mission, la rémunération fixe de Monsieur François Meyer a été portée, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2016, à 80 K€ bruts annuels auxquels s'ajoute une rémunération annuelle variable de 30 % de ladite rémunération spécifique en fonction de la réalisation d'objectifs Corporate fixés annuellement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration du 8 mars 2017, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations au regard des compétences et de l'investissement nécessaires, a revalorisé la rémunération fixe annuelle de Monsieur François Meyer au titre de sa mission spécifique de « Head of Research » à 200 K€ bruts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, étant précisé que la rémunération variable de 30% qui y est attachée sera finalement basée à 70% sur les objectifs de la Société et à 30% sur les objectifs individuels de François Meyer, tels que fixés annuellement par le conseil d'administration.
- (5) Le conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé de fixer la rémunération variable de Monsieur François Meyer à 10.275 euros pour l'exercice 2016 en considération de la réalisation d'objectifs Corporate et individuels. Au 30 juin 2017, la rémunération variable de François Meyer est une estimation faite sur la base des hypothèses formulées par la direction, et s'élève à 11 K€.
- (6) La Société a conclu avec Stéphane Boissel un contrat de management à la suite de sa nomination en qualité de directeur général de la Société par le conseil d'administration du 27 avril 2015, avec pour objet de déterminer les principaux termes de l'exercice des fonctions de directeur général. Ce conseil du 27

avril 2015 a autorisé la signature dudit contrat de management. Au titre de ses fonctions, Monsieur Stéphane Boissel percevra (i) une rémunération annuelle fixe de 275.000 euros, (ii) une rémunération variable de pouvant atteindre un montant maximum 30% de ladite rémunération fixe, en fonction de la réalisation d'objectifs fixés annuellement par le conseil d'administration de la Société et (iii) des avantages en nature consistant en la prise en charge des frais de déplacement professionnels, une GSC et une protection sociale santé et retraite complémentaire. Suite à la constatation de la réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de management, le conseil d'administration du 8 mars 2017 a porté la rémunération brute annuelle fixe de Stéphane Boissel à 300.000 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- (7) Le conseil d'administration du 3 février 2016, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a fixé à 20% le pourcentage de réalisation à cette date des objectifs fixés dans le contrat de management de Stéphane Boissel, représentant un montant de 16.500 euros au titre de la rémunération variable 2015, étant précisé qu'une partie substantielle de cette rémunération variable sera évaluée au plus tard le 30 juin 2017, conformément au contrat de management modifié par avenant du 21 septembre 2016, dûment autorisé par le conseil d'administration du même jour. Le conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a fixé à 66.000 euros le complément de rémunération variable 2015 de Stéphane Boissel et à 26.813 euros sa rémunération variable 2016. Au 30 juin 2017, la rémunération variable de Stéphane Boissel est une estimation faite sur la base des hypothèses formulées par la direction, et s'élève à 12 K€.
- (8) Les avantages en nature de Stéphane Boissel sont relatifs à la mise à disposition d'un véhicule et à une GSC conformément au contrat de management conclu avec la Société le 27 avril 2015.
- (9) Monsieur Eric Pottier n'était pas rémunéré en tant que directeur général délégué. Il n'était rémunéré qu'au titre de sa fonction de directeur exécutif supply chain et pharmacien responsable.
- (10) Pour 2014, le conseil d'administration du 22 janvier 2014 a fixé la rémunération variable d'Eric Pottier à 25 K€ maximum, conditionnée pour 50% à la réalisation d'objectifs corporate et pour 50% à la réalisation d'objectifs personnels définis et revus annuellement sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. La réalisation des objectifs 2014 a été entérinée par le conseil d'administration du 10 février 2015. Aucune rémunération variable n'a été attribuée à Eric Pottier au titre de l'exercice 2015.
- (11) Au cours de l'exercice 2016, Monsieur Eric Pottier a reçu, dans le cadre de son départ, une indemnité dont le montant est conforme aux recommandations du Code MiddleNext.
- (12) Les avantages en nature d'Eric Pottier sont relatifs à la mise à disposition d'un véhicule.

Le détail des coûts probabilisés des plans d'instruments donnant accès au capital de façon différée, attribués au cours de l'exercice aux mandataires sociaux se présente de la façon suivante :

En K€	30/06/2017		Exercice 2016		30/06/2016	
	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>
<b>François Meyer – Président du conseil d'administration</b>						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	0	N/A	46	N/A	0	N/A
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>46</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>
<b>Stéphane Boissel – Directeur général</b>						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	127	N/A	164	N/A	169	N/A
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>N/A</b>	<b>164</b>	<b>N/A</b>	<b>169</b>	<b>N/A</b>
<b>Marie Yvonne Landel Meunier – Membre indépendant</b>						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	13	N/A	0	N/A	0	N/A
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>
<b>David Horn Solomon – Membre indépendant</b>						
Coût probabilisé des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société, attribués au cours de l'exercice (3)	11	N/A	0	N/A	0	N/A
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>N/A</b>	<b>210</b>	<b>N/A</b>	<b>169</b>	<b>N/A</b>

- (1) Au titre de l'exercice. La rémunération variable due au titre d'un exercice est payée l'exercice suivant.
- (2) Au cours de l'exercice.

- (3) Les paiements en actions correspondent aux coûts probabilisés des plans d'instruments donnant accès au capital de la Société attribués au cours de l'exercice aux mandataires sociaux, après déduction des décotes d'incessibilité liées au pacte d'actionnaire en cours à la date d'attribution.

Le détail des jetons de présence se présente de la façon suivante :

En K€	30/06/2017		Exercice 2016		30/06/2016		
	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	
<b>Marie Yvonne Landel Meunier – Membre indépendant</b>							
Jetons de présence	18	35	35	35	18	35	
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	
<b>David Horn Solomon – Membre indépendant</b>							
Jetons de présence	18	35	35	35	18	35	
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>35</b>	<b>70</b>	

(1) Au titre de l'exercice. La rémunération variable due au titre d'un exercice est payée l'exercice suivant.

(2) Au cours de l'exercice.

#### Note 23.2 : Divers

Au 30 juin 2017, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés et les membres de son conseil d'administration.

#### **Note 24 : Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice :

Résultat net par action	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat net (en K€)	(5 286)	(13 570)	(7 084)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	17 898 002	13 062 729	12 905 690
<b>Résultat net par action (en €)</b>	<b>(0,30)</b>	<b>(1,04)</b>	<b>(0,55)</b>

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par la somme suivante :

- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice
- plus le nombre d'actions pouvant résulter de la conversion des instruments donnant droit au capital de façon différée, et ce dès l'émission de ces derniers.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, Options et AGA) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat dilué par action	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat net (en K€)	(5 286)	(13 570)	(7 084)
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles *	54 892 146	15 049 088	14 562 331

\* Ce nombre moyen pondéré d'actions prend en compte les actions pouvant résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions et des options de souscription d'actions, et de l'attribution des actions gratuites, et ce dès l'émission de ces derniers.

#### **Note 25 : Gestion des risques financiers**

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Note 25.1 : Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des titres de placement à court terme présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus (voir Note 2.7).

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de CIR.

La Société n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires mais a bénéficié d'un Prêt à Taux Zéro Innovation obtenu auprès de Bpifrance Financement. La Société a également mis en place une ligne optionnelle de financement obligataire par émission réservée d'OCABSA au bénéfice de YA II CD, LTD (voir Note 10.3.4.2). Les OCA ont une maturité de 14 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les OCA non converties devront être remboursées par la Société, ainsi que, sur demande du porteur d'OCA, en cas de non respect d'un des termes des OCA ou de survenance d'un cas de défaut.

La Société disposait au 30 juin 2017 de 8,7 M€ de trésorerie, après préfinancement partiel du Crédit Impôt Recherche 2017 pour un montant de 0,6 M€.

Compte tenu du plan de développement envisagé et des dépenses opérationnelles engagées, cette situation de trésorerie permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'à janvier 2018. Des moyens de financement complémentaires seront donc nécessaires.

Dans le cadre de son augmentation de capital de février 2017, la Société a émis 5 549 300 BSA d'une maturité d'un an. Le produit supplémentaire de 10,8 M€ lié à l'exercice éventuel avant le 26 février 2018 de l'intégralité des BSA émis permettrait à la Société de financer ses activités jusqu'à l'obtention de l'autorisation réglementaire, prévue d'ici fin 2018, d'une première étude clinique chez l'homme avec un CAR-Treg.

A défaut, la Société dispose, sous réserve de la satisfaction des conditions préalables contractuellement définies (voir dans chaque cas le prospectus correspondant) :

- d'une ligne optionnelle de financement obligataire convertible en action au bénéfice de YA II CD, Ltd susceptible de conduire, sur une période de 36 mois à compter du 3 août 2016, à la demande de la Société et sous réserve de conditions préalables contractuellement définies, à l'émission au bénéfice de YA II CD, Ltd d'OCA d'un montant nominal maximal de 20 millions d'euros, auquel pourra s'ajouter un montant maximal de 10 millions d'euros en cas d'exercice intégral des BSA attachés. L'opération a fait l'objet d'un prospectus mis à la disposition du public et visé par l'AMF sous le n° 16-356 en date du 27 juillet 2016. La Société a émis le 3 août 2016 et le 3 novembre 2016 (i) un total de 50 OCA (dont 29 ont été converties au 30 juin 2017) pour un montant nominal global de 5 millions d'euros bruts et (ii) 686 350 BSA attachés aux OCA pour un montant potentiel de 2,5 millions d'euros en cas d'exercice des BSA. Au 30 juin 2017, il reste donc 150 bons d'émissions correspondant à un montant nominal de 15 millions d'euros, susceptible d'être majoré d'un montant de 7,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral des BSA attachés. Il est précisé que la Société s'est engagée à ne pas effectuer de nouveau tirage en 2017 ;
- d'une ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO avec Société Générale portant sur 1 150 000 actions nouvelles susceptibles d'être émises sur une période de 24 mois à compter du 27 janvier 2016 sur exercice de bons de souscription d'actions, sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions préalables contractuellement définies. L'opération a fait l'objet d'un prospectus mis à la disposition du public et visé par l'AMF sous le n° 16-036 en date du 25 janvier 2016. A la date du Document de Référence, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne optionnelle de financement en fonds propres PACEO et la Société ne prévoit pas dans l'immédiat de faire de demande de tirage, étant précisé que la Société s'est engagée à ne

pas effectuer de tirages tant que toute OCA d'ores et déjà émise n'est pas convertie ou remboursée. Il est également précisé que la Société s'est engagée à ne pas effectuer de nouveau tirage en 2017.

Pour mener son plan de développement, la Société examine également d'autres sources de financement, en particulier auprès des actionnaires existants et/ou de nouveaux investisseurs dans le cadre notamment d'augmentations de capital ou auprès de potentiels partenaires par la conclusion de nouveaux accords de développement de produits développés par la Société. Si elle ne parvenait pas à se procurer les capitaux supplémentaires nécessaires, la Société pourrait enfin différer les dépenses relatives à certains programmes.

Note 25.2 : Risque de change

Au 30 juin 2017, la Société considère ne pas être exposée à un risque de change dans la mesure où seule une faible partie de ses approvisionnements est réalisée hors zone euro et facturée en devises étrangères, principalement en dollars américains, dollars canadiens, livres sterling et francs suisses.

Au regard des montants peu significatifs des positions de change, la Société n'a pas pris, à ce stade de développement de son activité, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. En cas de variation de cette parité de + 10 % ou de - 10 %, la Société estime, pour la période close au 30 juin 2017, que l'impact serait non significatif.

Note 25.3 : Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (uniquement des titres de placements à court terme immédiatement mobilisables).

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Note 25.4 : Risque de taux d'intérêt

La seule exposition au risque de taux d'intérêt est relative au placement de la trésorerie en équivalents de trésorerie. Compte tenu du faible niveau de rémunération actuelle de ce type de placement, la Société considère que toute évolution de +/- 1% aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

La Société n'a pas eu recours à des crédits bancaires pour son financement et n'a par ailleurs aucune dette à taux variable. Les emprunts et prêts contractés par la Société sont les suivants :

- Prêt à Taux Zéro Innovation contracté le 28 novembre 2014 pour un montant de 1,7 M€ au profit de Bpifrance Financement ne portant pas d'intérêt (voir Note 11.2) ;
- Ligne optionnelle de financement obligataire convertible avec YA II CD, LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global LP. Au cours de l'exercice 2016, la Société a procédé au tirage de deux tranches par l'émission le 3 août 2016 de 30 OCA et le 3 novembre 2016 de 20 OCA pour un montant respectif de 3 M€ et de 2 M€. Les OCA ne portent pas d'intérêt (sauf en cas de survenance d'un cas de défaut) et ont une maturité de 14 mois à compter de leur date d'émission. Au 30 juin 2017, le principal représente 2,1 M€ (voir Note 10.3.4.2 et Note 11.3).

En conséquence, la société estime ne pas être exposée à un risque significatif de variation de taux d'intérêt.

**Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture**

Les évènements suivants sont intervenus postérieurement à la date de clôture :

- Le 9 août 2017, 3 OCA ont été converties, et ont donné lieu à l'émission de 186.334 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro l'une ;
- Le 12 septembre 2017, 2 OCA ont été converties, et ont donné lieu à l'émission de 129.870 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro l'une.